

RITUELS FUNÉRAIRES, VILLE ET CIMETIÈRES

CIMETIÈRES

Un objet en mutation

Synthèse de Catherine PANASSIER - Trajectoires
août 2013



Ville et rituels funéraires

Cimetières : un objet urbain en mutation

Synthèse

Août 2013



Catherine Panassier

Ville et rituels funéraires

Cimetières : un objet urbain en mutation

Synthèse

Cadre de la réflexion

Cette synthèse s'inscrit dans le cadre de la réflexion conduite par la DPDP - Direction de la prospective et du dialogue public et de la DLB - Direction logistique et bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon sur l'évolution des rituels funéraires.

Elle a pour objet d'apporter des éléments d'éclairage sur les évolutions en cours - le recours grandissant à la crémation, l'accroissement des inhumations confessionnelles juives et musulmanes dans les cimetières municipaux et communautaires, la standardisation de l'art funéraire et dans un même temps le développement d'une demande de personnalisation et de sobriété dans les cérémonies et les produits funéraires, et de sens dans l'expérimentation de nouvelles formes rituelles et dans le choix de produits funéraires plus respectueux de l'environnement.

Cette synthèse explore également l'impact et les conséquences de ces évolutions sociétales sur l'organisation et la morphologie des cimetières. Elle interroge enfin la place des cimetières dans la ville.

Cette synthèse s'appuie sur différentes études comme celle réalisée par le SIFUREP ou l'APUR sur les cimetières parisiens ou publications à l'exemple des dossiers du CAUE, et sur le témoignage d'acteurs de l'agglomération lyonnaise. Les interviews de ces derniers sont consultables dans leur intégralité sur le site millenaire3.com.

Interviews de...

- **Catherine Michel**, responsable du service équipements et délégation du service public – Direction Logistique et bâtiments du Grand Lyon.
- **Valérie Huet**, responsable des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux-la-Pape pour Saur par délégation de service public du Grand Lyon.
- **Céline Eyraud**, responsable du service concessions et réglementation des cimetières de la Ville de Lyon et par ailleurs co auteur de « Construire le cimetière de demain. Clés de gestion et de valorisation » (M&G Editions - Patrimoine Rhônealpin-CAUE - 2010).
- **Catherine Masson**, Directrice Générale des Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération lyonnaise
- **Bertrand Vignal**, paysagiste, co fondateur de l'agence Base
- **Gaëlle Clavandier**, Maître de conférences en Sociologie à Université Jean Monnet, Saint-Étienne, Chercheure au Centre Max Weber - Équipe Dynamiques de la vie privée et des institutions.
- **Vincent Jacquemont**, promoteur immobilier Lyon et sa région
- **Aurélié Mallet**, habitante du Grand Lyon
- **Blandine Thirion**, riverain d'un cimetière
- **Richard Wertenschlag**, Grand Rabbin régional
- **Kamel Kabtane**, Recteur de la Grande mosquée de Lyon

Ville et rituels funéraires

Synthèse « Cimetières : un objet urbain en mutation »

SOMMAIRE

Présentation du cadre de la réflexion
Présentation des contributeurs
Présentation du sommaire

Introduction

P.7

1. LE CIMETIERE AU QUOTIDIEN

P.11

La fréquentation quotidienne d'un cimetière

P.12

- [Témoignage d'un gestionnaire de cimetières](#)

L'activité en quelques chiffres
Evolution des décès en France

Les différents métiers qui s'exercent au sein du cimetière

P.14

Les métiers des pompes funèbres

- [Témoignage d'un gestionnaire de cimetières](#)
- [Témoignage d'une directrice de pompes funèbres](#)
- [Témoignage d'un agent de chambre funéraire](#)
- [Témoignage d'un conseiller funéraire](#)

Zoom sur le métier de nécrosophe

Les cimetières se visitent

P.19

- [Le tourisme de cimetière, nouveau loisir tendance au Japon](#)
[INA - 28 juil. 2009](#)

Les cimetières lyonnais sont de plus en plus visités

- [Témoignage de Céline Eyraud](#)

Petit tour des cimetières lyonnais

Un objet urbain à part entière

P.23

- [Témoignage de Vincent Jacquemont, promoteur immobilier](#)
- [Témoignage de Blandine Thirion](#)
- [Témoignage d'Aurélie Mallet](#)

2. LES EVOLUTIONS SOCIETALES IMPACTANT LES CIMETIERES

P.26

L'accroissement de la crémation

P.27

La crémation est une pratique qui se développe à travers le monde de façon tout à fait importante.

La crémation : une pratique nouvelle qui révèle un nouveau rapport à la mort

Une demande accrue d'accueil des personnes de confessions musulmane et juive P.30

Les raisons de l'accroissement des demandes confessionnelles

Gestion des carrés confessionnels : entre le rabbin, l'imam et le maire, à qui doit revenir la décision d'inhumer ?

- [Témoignage de Kamel Kabtane, Recteur de la mosquée de Lyon](#)
- [Témoignage de Richard Wertenschlag, Grand Rabbin régional](#)

Le cimetière : un espace de tension entre laïc et religieux

- [Témoignage de Céline Eyraud](#)
- [Témoignage de Catherine Michel](#)

Va t-on connaître un manque de places ?

P.36

Des réponses qui dessinent une nouvelle morphologie des cimetières

- [Témoignage de Catherine Michel](#)
- [Témoignage de Céline Eyraud](#)

La nécessité d'une gestion rigoureuse pour éviter des phénomènes de saturation

- La diminution du temps de concession et la politique tarifaire
- Le coût de la mort en Chine et ses conséquences

Autres évolutions des rituels funéraires

P.41

La ritualisation ne disparaît pas, elle prend des formes nouvelles : les résultats de l'enquête 2009 du CREDOC

- Regarder de près le prix des obsèques n'est plus tabou
- L'écologie répond à la demande de sens et se traduit dans les produits funéraires : exemples

La fabrique de nouvelles formes rituelles

- [Témoignage de Gaëlle Clavandier](#)

Du cimetière en ville au complexe funéraire urbain

P.51

- [Témoignage Catherine Michel](#)
- [Témoignage de Catherine Masson](#)
- [Témoignage Valérie Huet](#)
- [Témoignage de Gaëlle Clavandier](#)

3. PENSER LE CIMETIERE URBAIN DE DEMAIN

P.55

Comment les Français perçoivent les cimetières ?

P.57

Le cimetière : un lieu fondamental, de mémoire et de tradition

Une demande d'aménagement et de renforcement de la présence du végétal

Quels nouveaux usages pour le cimetière de demain ?

P.58

- [Témoignage de Catherine Masson](#)

- [Témoignage de Catherine Michel](#)
- [Témoignage Gaëlle Clavandier](#)

Quelle ouverture raisonnée, raisonnable, envisagée ?

P.60

- [Témoignage Aurélie Mallet](#)

Le cimetière : un espace naturel et vivant ?

P.62

Développer le rôle écologique des cimetières dans la ville
Remplacer le gris par le vert
Renforcer le végétal, c'est aussi renforcer le caractère vivant du lieu

Comment repenser l'art funéraire dans une dynamique de renouvellement des cimetières ?

P.64

Renouveler l'art funéraire : innovation et personnalisation

- [Témoignage de Catherine Michel](#)
- [Témoignage de Catherine Masson](#)
- [Témoignage de Céline Eyraud](#)
- Les Néerlandais cultivent l'art de la mort

Repenser le mobilier urbain

- [Témoignage d'Aurélie Mallet](#)
- Le cimetière des Joncherolles : un exemple

Le cimetière de demain : un lieu spécifique et sensible à confirmer dans la ville

P.71

- Interview de Bertrand Vignal

Le cimetière de demain : une architecture qui s' imagine et se dessine aussi en vertical

P.75

La cathédrale du silence du cimetière Saint Pierre à Marseille
Le cimetière d'Armea (Sanremo - Italie)
Le cimetière de Polesella (Italie)
The IPrayer Tower : une necropolis verticale à Mexico

Eléments de conclusion

P.80

Introduction

S'interroger sur la place des cimetières dans la grande ville française du XXIème siècle, conduit à se référer à la définition même du lieu et à la confronter aux évolutions sociétales. L'attention portée aux défunts marque les civilisations et varie selon les époques, les cultures et les religions.

En France, le mot cimetière, du latin ecclésiastique cimiterium, du grec koimêtêrion lieu où l'on dort, signifie le terrain où l'on enterre les morts. Cimetière signifie aussi le lieu où se trouvent rassemblés des objets hors d'usage, des animaux morts : un cimetière de voitures. Dans une définition plus littéraire, le cimetière est le lieu où se trouvent des choses disparues : le passé est un cimetière d'illusions¹. Un cimetière est avant tout le lieu de repos des morts.

Très tôt, les chrétiens ont voulu être enterrés ad sanctos, c'est-à-dire au plus près des tombes ou des reliques de saints, ce qui a entraîné la création de cimetières dans les nefes et sur le pourtour des chapelles et des églises paroissiales. Les cimetières étaient de fait situés au centre des villages, des bourgs et des villes.

Au début des années 1880, pour des raisons d'hygiène, leur construction dut obligatoirement se réaliser en-dehors de l'enceinte des villes et de fait se tenir à la périphérie.

Cependant, au cours des deux siècles derniers, les questions d'hygiène ont été résolues et l'urbanisation, notamment dans les grandes villes, a largement rattrapé les cimetières devenus désormais des éléments du tissu urbain.

Ainsi, les cimetières font à nouveau parti du paysage urbain et ne sont plus systématiquement reliés à des édifices religieux.

Désormais, ces lieux de repos des morts, de mémoire et de recueillement, constituent souvent un vaste espace clos par de grands murs, un lieu singulier au cœur de la ville, une rupture dans l'urbanisation.

Dans la dynamique de la ville compacte, de la densification, notamment pensée pour lutter contre l'étalement urbain, il convient aujourd'hui d'interroger la place de ces espaces, leur intégration dans un tissu urbain renouvelé et leur rôle ou fonction dans la ville au regard des évolutions sociétales.

Si les collectivités sont interpellées par la question urbaine, elles le sont également par leur compétence obligatoire. D'après l'article L2213-8 du Code général des collectivités territoriales, « le maire assure la police des funérailles et des cimetières ». Sa mission première est d'entretenir les cimetières et de garantir une place suffisante pour accueillir les nouveaux défunts. De plus, chaque commune doit prendre en charge les obsèques des indigents et des personnes sans familles.

¹ Larousse

Ainsi, la compétence des cimetières est d'abord une compétence municipale. Néanmoins, l'article 4 de la loi n°66-1069 du 31 décembre 1966 relatives aux communautés urbaines, repris par l'article L525-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il revient aux communautés urbaines la création de crématoriums et de construire et d'assurer l'extension de nouveaux cimetières, sans préciser si l'extension des cimetières existants entre ou pas dans cette compétence, et sans définir non plus précisément le rôle entre communes et communauté urbaine pour les cimetières, comme pour les crématoriums.

Selon Catherine Michel, responsable du service équipements et délégation du service public de la Direction Logistique et bâtiments du Grand Lyon, ce flou n'a pas été propice à une véritable prise de compétence sur cette question par les communautés urbaines. D'autant que le sujet, parfois considéré comme tabou, n'est pas très attractifs pour les élus, comme pour l'administration.

Les difficultés auxquelles a été confrontée la communauté urbaine de Lyon peu après sa création pour trouver un foncier lorsqu'il a fallu créer un cimetière communautaire est en ce sens révélateur. Bon nombre de communes ne voulaient pas voir s'implanter un tel équipement sur leur territoire. La Courly a été contrainte d'utiliser des terrains peu aptes, mais disponibles du fait de leur faible attrait. Le premier cimetière communautaire a finalement été créé à Rillieux en 1976 et le cimetière de Bron, mis en service en 1988, a été construit sur les remblais de l'autoroute qui le longe, à la sortie de la ville en direction d'une vaste zone commerciale périurbaine. Ces réalités posent la question de la place accordée aux cimetières dans la ville.

Question qui devient urgente à poser puisqu'en France et dans l'agglomération, les collectivités sont aujourd'hui confrontées à un problème de saturation. En effet, le nombre de décès en France ne cesse d'augmenter depuis 2006. On dénombrait en 2011 plus de 545 000 décès, 571 000 en 2012. De plus, il convient d'anticiper l'importance des décès des baby boomers qui interviendra dans les années 2020-2050. La question de la saturation des cimetières se conjugue avec des difficultés d'extension compte tenu des environnements construits, et parfois très denses, qui les entourent. A l'instar de nombre de villes en France, l'agglomération lyonnaise va être contrainte de conduire une étude prospective compte tenu des risques de saturation à court terme du crématorium de Bron (2 à 4 ans) et plus globalement des deux sites funéraires, celui de Bron (entre 5 et 10 ans) et celui de Rillieux (entre 15 et 20 ans)².

Par ailleurs, l'organisation au sein même des cimetières est à repenser dans une triple préoccupation :

- **celle de l'augmentation croissante des crémations, (elle représente déjà plus de 30 % des solutions choisies ; dans les sondages plus de la moitié des Français disent préférer la crémation à l'inhumation ; et dans certaines villes, la crémation représente déjà près de la moitié des choix.**

² Avis sur le rapport annuel 2011 de la Société Saur France sur les cimetières communautaires de Bron et de Rillieux-La-Pape - CCSPL 9 novembre 2011

Au Japon, 99,7% de la population se fait incinérer et cette pratique est obligatoire en ville – A l'inverse le taux de crémation au Brésil atteint à peine 4%)

- **celle de l'exigence des critères environnementaux,**
- **celle du pluralisme religieux. Bien que les cimetières soient des lieux publics et laïcs, ils sont paradoxalement soumis à la fois à des revendications de pratiques religieuses et culturelles qui s'affirment, et d'autre part à un délitement des rituels religieux.**

Cette synthèse n'a pas vocation à établir un état des lieux précis de l'offre, ni d'apporter des éléments quantitatifs sur l'évolution prévisible du nombre de décès dans l'agglomération lyonnaise ou de présenter une politique du funéraire à mettre en œuvre.

Elle a pour objectif de proposer un éclairage sur l'évolution des pratiques funéraires en France et leur impact sur les lieux. Elle propose également de mettre en évidence les tensions qui s'exercent entre espace laïc et espace religieux, espace fermé et espace ouvert ou encore espace privé et espace public.

Elle propose enfin un certain nombre de questionnements pour inviter à la réflexion sur ces objets urbains en mutation que sont les cimetières.

Comment définir le cimetière de demain ?

Comment mieux intégrer les cimetières dans le tissu urbain ?

Comment ouvrir davantage un espace qui doit néanmoins rester fermé ou mieux conjuguer espace intime et espace public ?

Comment repenser l'organisation des lieux en s'adaptant aux nouvelles attentes et en conjuguant plusieurs usages ?

Comment conjuguer dans un tel et même lieu respect des différences religieuses et laïcité ?

Comment mieux affirmer la vocation publique du lieu et diversifier les usages ?

Comment redéfinir leur rôle dans la ville ?

Comment faire de ce lieu des morts, un lieu également dédié aux vivants ?

Comment répondre à la question de la saturation dans un espace contraint ?

Comment envisager de transformer un espace vide, horizontal, en espace plein, construit, vertical ?

Le cimetière est un équipement public, obligatoire et neutre. Public car chaque commune doit consacrer à l'inhumation des morts un ou plusieurs terrains aménagés à cet effet (art. L2223-1 du Code Général des Collectivités locales - CGCT), obligatoire car l'entretien du cimetière fait partie des dépenses obligatoires de la commune (art. L2321-2 du CGCT) et neutre pour garantir la laïcité des cimetières (art. L2213-9 du CGCT).

Le droit à l'inhumation dans le cimetière est dû (art. L2223-3 du CGCT) :

- aux personnes décédées sur le territoire de la commune ;**
- aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune même si le lieu de décès est différent ;**
- aux personnes qui ont droit à une sépulture familiale ;**
- aux français établis hors de France mais inscrits sur les listes électorales de la commune.**

Source : Extraits du Vadémécum « Construire le cimetière de demain, clés de gestion et de valorisation, » ouvrage collectif de Patrimoine Rhônalpin et de la Direction des cimetières de la Ville de Lyon, en partenariat avec l'Union régionale des CAUE Rhône Alpes - 2^{ème} trimestre 2010

1. LE CIMETIERE AU QUOTIDIEN

Qui peut-on rencontrer lorsque l'on pousse la porte d'un cimetière ?

Généralement, on s'attend à trouver des personnes qui se recueillent ou entretiennent leur tombe ou d'autres qui accompagnent un défunt.

On pense moins souvent aux personnes qui travaillent à l'entretien des lieux ou à l'organisation des obsèques et qui pourtant sont nombreuses et reflètent une large diversité de métiers. L'image du croque-mort, sinistre et lugubre, laisse place aux assistants funéraires impliqués dans l'accompagnement des familles dans des moments difficiles.

On pense également peu aux habitués, à ceux qui se rendent quotidiennement et parfois plusieurs fois par jour au cimetière.

Et, de plus en plus, les cimetières sont visités par des touristes mais aussi par les curieux qui aiment à découvrir l'histoire de leur ville à travers les cimetières confirmant ainsi la valeur patrimoniale de ces derniers. L'engouement pour la valeur patrimoniale des cimetières et l'histoire qu'ils racontent si l'on sait l'écouter a même donné lieu à la création du métier de « nécrosophe ».

Partout dans le monde les cimetières se visitent et racontent l'Histoire. A Lyon, le cimetière de Loyasse créée en 1812 abrite des monuments funéraires de Lyonnais célèbres à l'exemple d'Edouard Herriot, Puvis de Chavanne ou de Pauline Jaricot. Il est l'un des plus visités de l'agglomération.

C'est une évidence : le cimetière n'est pas un lieu mort.

Par ailleurs, les pratiques funéraires ont évolué et les lieux se sont diversifiés. Aujourd'hui, les cimetières abritent des columbariums, des cavernes et des jardins du souvenir pour répondre à l'accroissement des demandes de crémation et certains d'entre eux aménagent des carrés confessionnels pour satisfaire les demandes d'inhumation des personnes de confession juive ou musulmane.

Certains grands cimetières, à l'exemple du cimetière de la Guillotière à Lyon et du cimetière communautaire de Bron, abritent également des chambres funéraires, des salles de cérémonie et un crematorium. Ils sont de fait plus à considérer comme de véritables espaces funéraires.

Pour avoir un ordre d'idée de l'importance de l'activité des cimetières, nous pouvons retenir qu'à l'échelle de la seule ville de Lyon, 7017 dossiers réglementaires ont été traités en 2012, qu'il s'agisse d'inhumations, de crémations et de mises en bière.

En France, 571 000 décès ont été enregistrés en 2012. Et l'on peut penser que ce chiffre va s'accroître avec les décès prévisionnels des baby boomers.

La fréquentation quotidienne d'un cimetière

En moyenne, les Français de 40 ans et plus se rendent entre trois et quatre fois par an au cimetière (Toussaint comprise).

Seuls 15 % déclarent y aller moins d'une fois par an, voire jamais. C'est ce que révèle l'enquête du Crédoc conduite en 2005. Plus de 280 000 Français âgés de 40 ans ou plus le fréquentent tous les jours, des personnes veuves pour l'essentiel. Et, à la Toussaint, 51% des Français de plus de 40 ans se rendent au cimetière. Ces chiffres, assez élevés malgré l'éclatement et la recomposition des familles et la mobilité professionnelle, sont néanmoins en baisse et ce principalement en région parisienne. Cependant, dans une société où le temps est compté, cet hommage aux morts prend la forme d'une symbolique toute particulière. Le cimetière n'est donc pas déserté, il existe encore une culture de la mémoire des morts.³ La désaffection du religieux ne signifie pas forcément l'abandon de pratiques comme celle du recueillement au cimetière.

➤ **Témoignage d'un gestionnaire de cimetières**

L'intégralité de l'interview sur millenaire3. Com - mai 2013

« **Le cimetière est un lieu ouvert** »

Extrait de l'interview de **Valérie Huet**, gestionnaire des deux cimetières communautaires de l'agglomération lyonnaise dont celui de Bron qui abrite également des chambres funéraires, une salle de cérémonie et un crematorium.

« Le cimetière est un lieu ouvert. En premier lieu, nous accueillons tout au long de la journée les pompes funèbres pour les inhumations et les exhumations. Nous pouvons également accueillir les familles des défunts au moment des inhumations mais ces dernières sont principalement accompagnées par les pompes funèbres. Nous recevons plutôt les familles lorsque celles-ci viennent pour les visites en chambres funéraires, chercher de l'information, ou se recueillir. Nous avons des « habitués », des personnes qui viennent tous les jours, parfois plusieurs fois par jour, et certaines depuis des années. Ainsi, une dizaine de personnes, souvent des hommes de plus de 70 ans, viennent très régulièrement au cimetière qui devient un deuxième lieu de vie. Les chambres funéraires sont accessibles 24h/24 grâce à un code d'accès que nous donnons aux familles. (...)

Les thanatopracteurs des pompes funèbres, ou des indépendants, viennent en chambre funéraire pour réaliser le plus souvent des soins de conservation mais aussi des toilettes, habillages et maquillages. (...)

Nous recevons également les équipes de célébrants, et notamment les bénévoles de l'association « L'Autre Rive » qui est très présente à Bron, et des organismes de formation qui souhaitent visiter le site et mieux connaître son fonctionnement. »

³ Nicolas Fauconnier - Crédoc N° 187 - octobre 2005

L'activité en quelques chiffres

Comme en témoigne Valérie Huet, le cimetière est un lieu ouvert qui accueille principalement les personnes qui viennent se recueillir ou participer à des obsèques. Ainsi, plusieurs fois par jour les pompes funèbres entrent sur le site de Bron pour une cérémonie (jusqu'à huit par jour), une crémation (jusqu'à dix par jour), ou une inhumation. En 2012, on a comptabilisé dans les deux cimetières communautaires 2623 crémations et inhumations.

Actuellement, le nombre de décès dans l'agglomération est d'environ 9000 par an (INSEE 2009-2010).

Ces chiffres sont amenés à connaître une augmentation certaine du fait de la prévision des décès des baby boomers.

Evolution des décès en France

Années	Nombre de décès en France
1994	528 121
2000	540 601
2012	571 000

Les différents métiers qui s'exercent au sein du cimetière

On compte actuellement 25000 salariés du funéraire en France. Les métiers des pompes funèbres représentent 80% de l'ensemble des métiers de la branche. Généralement les communes gèrent l'attribution et le suivi des concessions ainsi que l'entretien des cimetières et laissent aux entreprises de pompes funèbres le soin d'organiser les funérailles. Cependant dans certaines grandes villes, les communes et/ou la communauté urbaine confie la gestion des cimetières et/ou des pompes funèbres à une société d'économie mixte ou à une entreprise privée par délégation de service public.

Les métiers des pompes funèbres

Dans les entreprises de pompes funèbres, on trouve beaucoup de métiers dans le secteur tertiaire comme les directeurs, les responsables d'agence, les gérants ou président d'association, les conseillers et conseillers assistants funéraire. Ils ont la responsabilité d'accueillir et de gérer les dossiers des clients, de s'occuper des démarches administratives, de soutenir les familles pendant leur deuil et de s'occuper également des contrats obsèques.

Pour accéder à ces métiers, il est possible soit de suivre une filière générale tels que les BTS (Brevet de Technicien Supérieur) ou baccalauréat professionnel vente ou formation dans une des écoles spécialisées dans le domaine du funéraire ou bien de commencer à travailler dans les pompes funèbres dès 16 ans en faisant par exemple un baccalauréat professionnel en alternance.

Il existe également d'autres types de métiers comme les porteurs, chauffeurs et fossoyeurs. Pour ces métiers, il convient de suivre une formation d'environ 16 heures dispensée et payée par l'entreprise de pompes funèbres.

L'IFFPF Institut Français de Formation des Professions du Funéraire propose différentes formations dans les domaines de l'accueil et conseil, des cérémonies, de la gestion du deuil, de l'ornementation funéraire, de la gestion du cimetière, du management et gestion d'entreprise ou encore dans celui de la toilette et des soins des défunts.



La série *Six Feet Under* a permis de révéler ces métiers souvent méconnus du grand public non sans un humour certain...

➤ **Témoignage d'un gestionnaire de cimetières**

« Les métiers du funéraire sont des métiers difficiles, la confrontation à la mort, aux corps abîmés et marqués, aux situations douloureuses n'est pas sans impact sur les professionnels. »

Extrait de l'interview de **Valérie Huet**

Responsable des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux-la-Pape pour Saur par délégation de service public du Grand Lyon - L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

Quels sont les différents métiers qui s'exercent au sein du cimetière ?

Peu de personnes le savent, mais nous sommes douze personnes salariées et un apprenti à travailler au quotidien pour que le site soit accueillant et offre une prestation de qualité.

La journée les premiers présents sur le site sont les quatre jardiniers dont un responsable d'équipe et un apprenti. Ils assurent l'entretien du parc et des allées (nettoyage des caniveaux, soufflage des feuilles, démaquage inter tombes...) et celui des végétaux (taille, tonte,...).

Deux techniciens de cimetières assurent la surveillance des interventions des pompes funèbres, les inhumations et exhumations demandées ainsi que l'entretien des locaux.

Une assistante s'occupe particulièrement du cimetière, de la vente des concessions, de leurs suivis et de la gestion du cimetière. Quant à la seconde assistante, elle est chargée de l'accueil, du secrétariat et plus particulièrement de la gestion du crématorium. Pour cela nous disposons désormais de logiciels performants qui permettent le suivi des activités du site et en parallèle la géolocalisation des défunts par le biais d'une borne interactive disponible et consultable par tout visiteur. L'un des techniciens et l'une des secrétaires sont un couple de gardiens logés.

Une équipe de quatre agents funéraires dont un responsable est en charge des crémations. Nous en réalisons une dizaine par jour. Ils gèrent également les dispersions de cendres au jardin du souvenir et la remise des urnes aux familles. Les techniciens funéraires en charge des inhumations et des exhumations ont une formation funéraire de fossoyeur et les agents funéraires du crématorium ont une formation spécifique de Maître de cérémonie qui est diplômante depuis le premier janvier 2013. Les métiers du funéraire sont des métiers difficiles, la confrontation à la mort, aux corps abîmés et marqués, aux situations douloureuses n'est pas sans impact sur les professionnels. C'est pourquoi nous avons mis en place une cellule d'écoute via un organisme composé de psychologues. »

➤ Témoignage d'une directrice de pompes funèbres

« Ces métiers ne sont pas tristes, c'est le sentiment d'être utile qui domine »

Extrait de l'interview de **Catherine Masson**, Directrice Générale des Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération lyonnaise
millenaire3.com, 2013

Quels sont les différents métiers qu'exercent vos agents et leur formation ?

Plus de 80 personnes travaillent aux PFI dans trois principaux secteurs. Les moyens généraux, l'accueil et l'accompagnement des familles et un large secteur technique.

Dans les moyens généraux, on retrouve la direction, les ressources humaines, la communication, l'informatique, la gestion financière et l'administration générale.

Le secteur de l'accueil et de l'accompagnement aux familles regroupent deux chargées d'accueil, des assistants funéraires et maitres de cérémonies.

Ces derniers reçoivent les familles pour les aider dans l'ordonnancement des funérailles.

Ils reçoivent en moyenne deux familles par jour, prennent en charge l'organisation complète et coordonnent tous les intervenants. Ils guident et conseillent les familles dans le choix des fournitures, prestations et services nécessaires au bon déroulement des obsèques.

Certaines fournitures sont obligatoires, notamment le cercueil avec quatre poignées, une plaque et un bac de récupération.

Le secteur technique regroupe différents corps de métiers : porteurs, fossoyeurs, agents du crematorium et des chambres funéraires, ces derniers reçoivent les défunts et les préparent pour les présentations aux familles.

Pour exercer le métier de pompes funèbres, les entreprises doivent être habilitées par la préfecture. La formation du personnel est un critère obligatoire de l'habilitation. 16 heures de formation sont nécessaires pour les agents techniques, 40 heures pour les agents d'accueil, 96 pour les assistants funéraires et 136 pour les dirigeants. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les assistants funéraires et maîtres de cérémonies doivent obtenir un diplôme après examen composé d'une partie théorique (un QCM de 60 questions), d'un entretien avec un jury et d'un stage pratique en entreprise.

L'exercice de ces métiers où l'on côtoie la mort au quotidien n'est-il pas difficile ?

Les gens choisissent parfois par hasard ces professions, et deviennent le plus souvent passionnés par leurs métiers. Les PFI sont très attentives à la formation. En bons professionnels, les salariés deviennent capables de distance. Ces métiers ne sont pas tristes, c'est le sentiment d'être utile qui domine. Bien sûr, le personnel ne réagit pas de la même façon pour l'inhumation d'une personne âgée que pour celle d'un enfant ou d'un jeune suite à un décès accidentel. Nous avons mis en place une possibilité d'accompagnement psychologique par des professionnels pour six à huit séances pour le personnel. En fait, depuis la création des PFI, seuls quatre ou cinq personnes ont demandé à en bénéficier.

➤ Témoignage d'un agent de chambre funéraire

« J'aime rendre les personnes endeuillées un peu moins tristes, leur dispenser un sourire, un mot de réconfort et leur proposer un univers apaisant. »

Témoignage d'Erick, 52 ans, agent de chambre funéraire depuis dix ans.

Institut Français de Formation des Professions du Funéraire www.iffpf.net

Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

Le hasard : à la base, je travaillais dans le milieu de la mode. Suite à un licenciement économique, j'ai cherché du travail et je suis tombé sur une annonce d'une agence de Pompes Funèbres, j'ai postulé et j'ai été pris !

Par quelle voie y êtes-vous parvenu ?

J'ai commencé dans le secteur en travaillant à la fabrication des cercueils et à l'aménagement des capitons pendant quatre mois. Ensuite, je suis devenu porteur et chauffeur pendant deux mois. C'est à ce moment là que mon employeur m'a proposé une place au funérarium.

J'ai suivi une formation habilitante de 40 heures, de manière à être agent de chambre funéraire et au bout d'un an et demi, j'ai été "promu" responsable du funérarium.

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

Ce que j'aime ici, c'est donner un maximum de satisfactions au client. Quand je suis arrivé au funérarium, une des premières choses que j'ai faite, ça a été de changer la décoration : faire quelque chose de plus accueillant, de plus serein. J'ai ajouté des fleurs naturelles et supprimé un maximum de fleurs artificielles, trop froides. J'aime rendre les personnes endeuillées un peu moins tristes, leur dispenser un sourire, un mot de réconfort et leur proposer un univers apaisant.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir agent de chambre funéraire ?

Il ne faut pas être trop sensible et savoir se préserver. Il y a des implications personnelles. On est aussi confronté à des morts violentes, ce qui peut être pénible et psychologiquement pesant.

➤ **Témoignage d'un conseiller funéraire**

« Au début je n'étais vraiment pas à l'aise face aux familles. C'était délicat car ce n'est pas quelque chose de naturel. »

Témoignage de Damien Sergent régleur de convoi ou conseiller funéraire depuis plusieurs années en agence dans le 15^e arrondissement de Paris. <http://www.obseques-infos.com/> 5 août 2010

Considérez-vous ce métier comme une vocation ?

Non pas vraiment. Mais il faut bien sûr un certain dévouement, être disponible en continu. Avec les contraintes de permanence, nous devons être disponible 24/24h et 7/7j. Les imprévus ponctuent nos journées et nos nuits donc il faut vraiment aimer ça. Par exemple, quand nous sommes de permanence téléphonique, nous devons être disponible à tout moment. Quelqu'un qui n'est pas fait pour ce métier s'en rend compte immédiatement.

Auriez-vous pu exercer un autre rôle dans cette branche ?

Oui car je suis assez polyvalent. J'aime changer de rôle parfois, me rendre sur le terrain, etc. Par contre je n'aurais jamais pu être thanatopracteur. J'ai une collègue qui fait ce métier et elle n'aurait pas pu être conseiller funéraire car le contact avec les familles est trop direct. Nous avons tous une spécialité.

Comment ce choix s'est-il imposé à vous ?

Je cherchais du travail et j'avais été en contact avec des Pompes Funèbres au décès d'un proche. J'ai trouvé le travail d'organisation et les aspects techniques intéressants. Le côté relationnel m'a évidemment beaucoup attiré également. Ce métier ne nécessite pas de diplôme mais j'ai tout de même fait une formation de 96 heures de conseiller funéraire. Cette formation devient petit à petit obligatoire.

A quels problèmes êtes vous confrontés ?

Au début je n'étais vraiment pas à l'aise face aux familles. C'était délicat car ce n'est pas quelque chose de naturel. Organiser des obsèques est vraiment un coup de main à prendre. Chaque famille est différente dans sa façon d'appréhender le deuil et l'organisation. Il faut donc s'adapter et apprendre rapidement.

Est-ce pesant d'être en constante relation avec des personnes en deuil ?

Non mais certains cas sont difficiles. Les parents qui viennent après le décès d'un enfant ou d'un nouveau-né par exemple. On ne s'y habitue jamais, c'est toujours très délicat.

Quelles sont, selon vous, les plus grandes qualités d'un conseiller funéraire ?

L'organisation est la qualité première. Il faut savoir cadrer, régler un convoi. Le côté relationnel joue évidemment un rôle important. Il faut être capable de prendre en compte les besoins des gens et pouvoir les conseiller. Ils veulent de plus en plus imposer leurs choix mais ce n'est pas si facile. Nous dépendons des disponibilités du prêtre, du crématorium. Les contraintes sont multiples et il faut leur expliquer sans les impatienter.

Quel comportement adoptez-vous face aux endeuillés ?

Le plus naturel possible. Il arrive parfois que ça se déroule avec légèreté. Nous rions ensemble du début à la fin. Mais il y a également des conflits au sein des familles, des personnes qui ne sont pas d'accord sur les choix et là il faut rester neutre tout en essayant de les conseiller le mieux possible. Mais je ne me mets pas forcément à leur place. Ils sont dans un état de choc, il ne faut pas les brusquer mais il ne faut pas non plus les laisser s'abandonner (pleurs, agressivité). Le deuil est un long cheminement et les obsèques sont une étape dans ce travail. Mon rôle est de régler le convoi et de faire en sorte que la cérémonie se passe du mieux possible. Je comprends leur douleur, ayant moi-même connu un deuil, mais je ne leur en parle pas. Il ne faut pas confondre les rôles.

Comment appréhendez-vous le quotidien ?

Très bien. Certains soirs sont difficiles, évidemment. Mais ça passe vite. On ne peut pas faire ce métier si l'on est dépressif. Et il est primordial de faire des coupures. Une fois que la porte de l'agence est fermée, il faut immédiatement passer à autre chose. On ne peut pas se permettre de se souvenir. Il faut effacer les visages que l'on voit. Si l'on garde en soi, en mémoire, on ne peut pas tenir. Au début, j'avais parfois des flashbacks mais j'ai dû me battre contre. Quand nous sommes envoyés récupérer les corps dans des affaires criminelles, la vision est parfois insoutenable.

Avez-vous acquis, au travers de votre métier, un certain recul sur la mort et l'absence ?

Oui, je pense que j'ai moins peur face à ma propre mort.

Zoom sur le métier de nécrosophe

Bertrand Beyern est écrivain, docteur en anthropologie littéraire et se présente comme nécrosophe. Historien des cimetières, il n'en n'est pas moins d'abord historien, c'est-à-dire un enquêteur. Les cimetières sont pour lui un terrain de recherche exceptionnel qui lui permet d'analyser, à la croisée de la sociologie, de l'anthropologie et de l'histoire, le rapport des hommes à la mort. C'est-à-dire, comme il le dit, les rapports des sociétés à leurs morts, et donc le rapport des vivants entre eux. Selon ses propres mots *"il s'agit de faire du cimetière un point de départ. Le cimetière, usuellement, c'est un point d'arriver pour le mort. Si le cimetière n'était fait que pour les morts, il n'y aurait pas les monuments, les épitaphes. Il y a dans les cimetières un ensemble de matériaux, de signes qui n'attendent que d'être lus" (...)* *"on va y trouver, le reflet de la société. Il n'y a pas de plus merveilleux miroir de la vie qu'un cimetière"*.

Les visites qu'il organise sont l'occasion de faire partager sa passion : *« Le but est de réussir à déconnecter les gens qui suivent les visites de toute la vulgarité du monde environnant. Le cimetière va exalter les valeurs dont le monde actuel et mercantile ne veut pas. C'est l'éloge de la flânerie, de la lenteur, du détour. Ce sont des lieux où l'on est à peu près dans le silence ; ce sont des lieux, non pas de prière, mais au moins de méditation. »*

Bertrand Beyern est aussi urbaniste. Nul plus que lui ne sent l'importance de la place des cimetières. Conscient des réalités qui arrivent et qui rattraperont tôt ou tard les pouvoirs publics, il attend ce qu'il appelle « le péril gris » le sourire en coin. « *Les deux maîtres mots de mon travail c'est l'humour et la poésie. Les deux seules portes de sorties. Face aux angoisses définitives, il n'y a que ça.* »⁴ Bertrand Beyern propose de découvrir son travail à travers les visites guidées qu'il organise dans les cimetières parisiens (sous forme de promenades théâtralisées et mises en scène), et ses différents livres.⁵

Les cimetières se visitent

La visite d'un cimetière permet d'approcher et de découvrir une ville à travers les hommes et les familles qui ont marqué son histoire, mais les cimetières révèlent également la place réservée aux morts selon les coutumes de chaque pays. Leur diversité est particulièrement éloquente. Les cimetières italiens abritent des tombes qui rivalisent de taille et de splendeur, alors que les cimetières américains ressemblent souvent à des jardins semés de croix ou de pierres, seulement distinctes par le nom gravé dessus. Les alignements du cimetière d'Arlington à Washington ont peu de points communs avec les tombes du cimetière municipal de Milan en Italie.



Cimetière Arlington à Washington



Cimetière municipal de Milan

Photos : alafindelaroute.com

En Amérique du Sud, les cimetières sont des lieux vivants et colorés où les gens se rassemblent pour organiser des fêtes et des célébrations. Au Danemark, les cimetières sont intégrés dans de grands parcs à l'exemple du cimetière Assistens de Copenhague et en Egypte, certains cimetières sont habités. En Corse, l'emplacement des cimetières correspond le plus souvent au plus beau point de vue qu'offre le village sur les paysages environnants.

⁴ *Nécropsophe, un métier exigeant, complexe et méconnu*, article de Shiran Ben Abderrazak, *Le Nouvel Economiste*, 8 novembre 2012

⁵ <http://www.bertrandbeyern.fr/>



Corse - Cimetière de Bonifacio

Au Japon, les cimetières, qui sont ouverts sur la ville et traversés par des rues, se visitent de plus en plus.

➤ **Le tourisme de cimetière, nouveau loisir tendance au Japon
INA - 28 juil. 2009**

Les japonais se prennent d'une nouvelle passion pour les visites de cimetières. Au-delà de la tradition d'"Obon" qui consiste à rendre hommage à ses ancêtres chaque été, de plus en plus de jeunes et de familles arpentent les cimetières. Une façon différente de se cultiver, loin des plages bondées. Reportage de Thierry Laborie, Kimiko de Freytas et Kyoko Hasegawa. : <http://www.ina.fr/video/VDD09024207>



En France, le cimetière du Père-Lachaise, le plus grand cimetière intra muros de Paris, est l'un des plus célèbres au monde. Sa réputation provient notamment des nombreuses personnes célèbres qui y sont enterrées. La tombe de Jim Morrison est la plus visitée. Mais le cimetière est également attrayant car il est aussi un jardin pittoresque avec ses allées qui serpentent et qui sont particulièrement ombragées. Il accueille chaque année deux millions de visiteurs, ce qui en fait le cimetière le plus visité au monde.

Les cimetières lyonnais sont de plus en plus visités

➤ **Témoignage de Céline Eyraud,**

responsable du service concessions et réglementation des cimetières de la Ville de Lyon - L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com mai 2013

Qui visite les cimetières de la ville ?

Auparavant le public des visiteurs de cimetière était un public très ciblé, constitué essentiellement d'historiens et de chercheurs. Aujourd'hui, ce public s'est diversifié et l'on trouve aussi bien des curieux que des « morbides » qui cherchent le frisson, je pense à Dark Tourism ou au tourisme gothique, que des touristes bien plus traditionnels intéressés par l'histoire que raconte le lieu.

Par ailleurs, nombre de Lyonnais souhaitent mieux connaître les cimetières de leur ville après en avoir visité à l'étranger.

Nous ouvrons les cimetières dans le cadre des journées du patrimoine depuis 4 ou 5 ans et si les premières années on comptait près de 50 visiteurs, on en accueille aujourd'hui plus de 400.

L'office du tourisme organise des visites sur commande pour des groupes de 25 personnes, mais aussi Jean-Luc CHAVENT de TLM ou certaines associations à l'exemple des Passagers de l'histoire.

Petit tour des cimetières lyonnais⁶



Le cimetière de Loyasse

Sur 12 ha, avec 30 000 sépultures et 200 chapelles et monuments, il est le premier cimetière moderne de Lyon, créé en 1812. Il s'y trouve des monuments funéraires de Lyonnais célèbres : Edouard Herriot, Puvis de Chavanne, Pierre Bossan, Pauline Jaricot. L'œuvre la plus magistrale est la tombe de Jean-Baptiste Willermoz, père de la franc-maçonnerie lyonnaise, décédé en 1824 à 94 ans. La plus célèbre est celle de Nizier-Anthelme Philippe, enterré là en 1905 et plus connu sous le nom de mage Philippe.

Le cimetière britannique de Saint Germain au Mont d'Or

Ce cimetière militaire fut construit en 1917 afin de pouvoir inhumer les corps des soldats anglais qui étaient soit en transit, soit malades ou blessés du Front français. Une centaine de morts reposent dans ce lieu.

Le cimetière national militaire de la Doua

La Nécropole de la Doua a été inaugurée en 1954. Sur un ancien terrain militaire, y sont ensevelis les militaires de toutes nationalités morts pendant les guerres de 1914-1918 et 1939-1945, en particulier des Belges, des Anglais et des Américains.

Le cimetière de Caluire

Lieu de recueillement, le cimetière est aussi l'occasion d'une émouvante balade mémorielle dans ces espaces sacrés où s'archive une grande part de l'histoire locale de Caluire.

Le cimetière communautaire de Bron

Le Parc Cimetière Paysager du Grand Lyon couvre 8 ha : petites clairières, plusieurs milliers d'arbres, plantes vertes, gazon, fleurs de toutes couleurs. Il est ouvert à tous les cultes. Il abrite le crematorium du Grand Lyon et un complexe funéraire.

⁶ Source : Office du tourisme de Lyon - <http://www.lyon-france.com/Que-faire/Culture-loisirs/Sites-monuments-historiques/Lieux-de-memoire/Cimetiere-de-Loyasse>

Le cimetière de la Croix Rousse

Il a été créé en 1823 d'après les plans de l'architecte Antoine Marie Chenavard (1807-1895). Tony Garnier y est enterré auprès de ses parents, dans le tombeau qu'il avait édifié pour eux ainsi que les poètes Pierre Dupont et Josephin Soulayr. Y reposent également l'imprimeur Eugène Pons, le sculpteur Georges Salendre, l'homme politique Henry Gorjus, le restaurateur Alain Chapel, Marcel Teppaz (inventeur de l'électrophone), la journaliste Françoise Kramer, l'avocat Joannès Ambre, la passementière meilleur ouvrier de France Henriette Letourneau, etc.

Le cimetière de la Guillotière

Le cimetière fut construit en 1859 pour agrandir l'ancien de 1822 selon un tracé radioconcentrique, il recèle de multiples richesses historiques et architecturales. S'y trouve le "jardin du souvenir", de la mémoire.

Dans ce cimetière, le plus grand de la ville (plus de 40 000 tombes), se trouvent les sépultures de quelques grandes familles d'industriels des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, comme les frères Auguste et Louis Lumière, les familles Winckler, Berliet, Milliat, Jacques Martin, Max Meynier, l'acteur Georges Grey, Elisabeth Boselli, 1^{ère} femme pilote de chasse de l'armée de l'air française, le peintre Hector Allemand mort en 1886 ; le tombeau de la famille du cirque Rancy, animé par des têtes de chevaux ; ou encore une statuaire que l'on peut admirer dans l'allée centrale qui débouche sur l'édifice crématoire. Le cimetière a été bombardé le 26 mai 1944. Certaines tombes gardent des traces d'obus.

Les incinérations se font au crématorium de la ville de Lyon situé dans ce cimetière.



Monument de style académique, il fut construit en 1911 sur les plans de l'architecte Etienne Curny. Photo : BML - Fonds Sylvestre S 704

Le Jardin du Souvenir rénové et terminé en janvier 2011 se trouve à l'ouest du crématorium. C'est là que sont dispersées les cendres des défunts. Sur 360 m², l'architecte paysagiste Pedro Andrade Silva a conçu un espace de cérémonie, de contemplation et de recueillement. La zone de dispersion, avec une fontaine à bouillonnement, est bordée de stèles brisées en pierre de Rocheret qui évoquent la mémoire des morts. Des passerelles partant d'un cercle avec un anneau de déambulation y mènent.

Un objet urbain à part entière



www.landrucimetieres.fr

La ville a rattrapé les cimetières et semblent les avoir entourés. A l'exemple des cimetières de la Guillotière, ils forment des enclaves de grande superficie, une sorte de quartier, cachées derrière de hauts murs et fermées par de grands portails.

Dans le tissu urbain, les cimetières s'imposent ainsi par leur taille et par leur particularité. Sont-ils des éléments réellement insérés dans le tissu urbain ? Accepte-t-on facilement de vivre à côté d'un cimetière ? Les cimetières ont-ils un impact sur l'immobilier ?

➤ **Témoignage de Vincent Jacquemont, promoteur immobilier**
millenaire3.com - juin 2013

« La proximité d'un cimetière n'impacte pas directement la vente des logements. Les cimetières sont intégrés dans le tissu urbain »

Vincent Jacquemont a dirigé l'élaboration d'un projet de construction d'un immeuble de logements en face du cimetière de la Guillotière dont les travaux ont commencé en 2013.

Comment la proximité d'un cimetière d'un immeuble neuf que vous livrez impacte-t-elle la vente des logements ?

La proximité d'un cimetière n'impacte pas directement la vente des logements. En effet, il existe deux sortes de clientèle, celle qui n'envisage pas cette proximité pour différentes raisons qui lui sont propres et celle dont la proximité ne gêne pas, voire au contraire est considérée plutôt comme un atout.

En effet, le cimetière est un lieu de quiétude et de repos. Il représente surtout une garantie de ne pas avoir à l'avenir d'autres aménagements ou constructions qui pourraient induire plus de nuisances, des vis-à-vis par exemple. Aussi, on peut dire que la proximité d'un cimetière diminue la base de la clientèle mais pas les ventes.

La proximité d'un cimetière induit-elle un prix de vente moins élevée des logements ?

La proximité d'un cimetière n'a pas d'impact sur les prix de ventes comme peuvent l'avoir une voie ferrée ou une décharge publique pour les nuisances qui leur sont liées. Il me semble que le prix ne joue pas pour ceux qui ne souhaitent pas vivre à proximité d'un cimetière.

En tant que promoteur, lorsque vous achetez des fonciers pour construire la présence d'un cimetière est-elle un argument pour mieux négocier les prix ?

La encore, la proximité d'un cimetière n'a pas d'impact sur la valeur du prix de vente, notamment en centre ville.

Elle peut effectivement avoir une influence dans les zones moins tendues, dans des secteurs péri urbains là où la base de clientèle est moins importante. Mais en centre ville, les cimetières sont intégrés dans le tissu urbain et la clientèle est plus large. Par exemple, nous réalisons aujourd'hui une opération à proximité du cimetière de la Guillotière dans le septième arrondissement de Lyon, et je peux l'assurer, je n'ai pas négocié moins cher le prix du fait de cette proximité.

➤ **Témoignage de Blandine Thirion**

« Le cimetière est un plus puisqu'il nous garantit une vue dégagée, de la lumière et nous évite tout vis à vis. De plus, il appartient au paysage, il fait partie du décor, de la ville. »

Blandine Thirion habite un appartement en face du cimetière historique de Voreppe en Isère.

La proximité du cimetière vous a-t-elle interrogé quand vous vous êtes décidé à acquérir votre appartement ? Vous a-t-elle permis de négocier son prix ?

L'appartement que nous avons acheté se situe au dernier étage d'un immeuble de centre-ville avec une vue très large. Elle porte effectivement sur le cimetière, mais aussi sur le bourg et les montagnes. De plus, c'est un duplex, un bien particulièrement rare à Voreppe. Aussi, la proximité du cimetière n'a pas compté dans notre décision d'achat. Nous l'avons choisi pour sa qualité, son agencement en duplex avec terrasse, pour la large vue qu'il offre et pour son emplacement, sa centralité. Le cimetière est un plus puisqu'il nous garantit une vue dégagée, de la lumière et nous évite tout vis à vis. De plus, il appartient au paysage, il fait partie du décor, de la ville, et peut être beau quand il est bien fleuri et émouvant sous la neige. De plus, la petite église du Moyen Age qui le borde ajoute du charme au site. Bien sûr, les jours de ciel gris, le cimetière renforce la morosité de l'ambiance. Cette vision plutôt positive du cimetière ne nous a donc pas interrogé, ni conduit à discuter le prix de cet appartement.

Comment vivez-vous cette proximité ? Qu'en pensent vos parents, vos amis ?

Nous vivons très bien cette proximité dans le sens où elle nous importe peu finalement. Car nous considérons que la mort fait partie de la vie, et de fait, que les cimetières font partie de la ville. Bien sûr, les jours d'enterrement sont toujours touchants, ils nous rappellent des souvenirs personnels douloureux. Mais ils nous rappellent aussi le sens de la vie.

Par contre, les personnes qui viennent chez nous, notamment l'été sur la terrasse, s'étonnent de cette proximité et systématiquement font des remarques. La plupart sont simplement gênés, mais certains sont vraiment mal à l'aise.

Il est évident que ces derniers ne pourraient pas vivre dans la proximité d'un cimetière. Une amie m'a demandé un jour si les feux follets ne m'effrayaient pas ?

Je crois vraiment que tout dépend des expériences et des relations personnelles que nous entretenons chacun avec la mort.

➤ **Témoignage d'Aurélie Mallet**

Millenaire3.com - juin 2013

« Ce n'est pas la proximité des morts qui m'indispose, mais bien la tristesse des cimetières français. Les cimetières français présentent un véritable caractère anxiogène. »

Aurélie Mallet fait partie de ces personnes qui ne peuvent pas envisager de vivre dans un appartement dont la vue s'ouvrirait sur un cimetière.

Pourquoi ne souhaitez-vous pas habiter à proximité d'un cimetière ?

La proximité du cimetière ne me gêne pas. Cependant, ce qui me serait insupportable, c'est d'habiter dans un appartement dont les fenêtres s'ouvriraient sur un cimetière. Ce n'est pas la proximité des morts qui m'indispose, mais bien la tristesse des cimetières français. Je pense que de voir constamment des tombes alignées, grises, abandonnées dans cet espace vide et froid pourrait même générer de l'angoisse. De mon point de vue et pour ce que j'en connais, les cimetières français présentent un véritable caractère anxiogène.

A l'inverse, en Argentine, j'ai vu des cimetières gais, fleuris, vivants !

Ils abritent de jolis bâtiments décorés, personnalisés, avec des fleurs, des photos, des souvenirs, de la couleur. Les gens s'y rendent en famille, se promènent, se rencontrent ou se retrouvent. Et je crois bien que c'est à l'occasion de la célébration de la Pachamama que des fêtes y sont organisées. Les gens font des barbecues, parlent et rient, les enfants courent dans tous les sens, il y a de la musique, de la vie. Les vivants associent les morts à ces moments forts. En France, il n'y a qu'en Corse que j'ai pu voir des cimetières autant soignés, une telle attention portée aux morts. Bien sûr, habiter à proximité d'un tel cimetière ne me gênerait pas. Au contraire, je pourrais percevoir cette proximité comme un avantage et notamment celui de bénéficier d'un parc, de vues et de verdure et de ne pas avoir un immeuble en face demain.

2. LES EVOLUTIONS SOCIETALES IMPACTANT LES CIMETIERES

Les pratiques funéraires évoluent en France et de fait, dans l'agglomération lyonnaise. Elles sont marquées par trois principaux phénomènes : celui de l'accroissement du nombre de crémations, celui du développement de cérémonies laïques et dans un même temps celui de l'augmentation des demandes confessionnelles, et enfin par une approche plus simple, moins ostentatoire et plus soucieuse de l'environnement ou écologique des obsèques et des inhumations.

Dans un même temps, on note une forme de standardisation des tombes. Le tailleur de pierre est de moins en moins sollicité. Les caveaux et ornements sont désormais choisis dans les magasins des pompes funèbres sur catalogue parmi un ensemble de produits fabriqués très souvent en masse à l'étranger : la mondialisation s'est également emparée du marché du funéraire.

Une autre évolution est l'anticipation : dans l'actuelle société d'individus, l'homme se doit de maîtriser son destin, sa vie, mais aussi sa mort. L'incroyable développement des contrats obsèques ou prévoyance est en ce sens particulièrement éloquent.

L'ensemble de ces évolutions impacte l'organisation des obsèques et bien évidemment celle des cimetières.

Pour faire face à la demande accrue de crémation, les collectivités doivent repenser la capacité des crématoriums, mais aussi augmenter le nombre de cavurnes et de places dans les columbariums et aménager ou réaménager les jardins du souvenir pour permettre un plus grand nombre de dispersion des cendres.

Pour répondre aux demandes confessionnelles, elles doivent organiser des espaces dédiés à chaque confession souvent appelés carrés, et travailler avec les instances religieuses pour trouver des compromis entre le respect de la laïcité du lieu et les exigences des différentes confessions religieuses.

Les collectivités prennent de plus en plus en compte les aspects dans l'entretien des cimetières. C'est ainsi par exemple que la Ville de Lyon s'est engagée dans une gestion plus écologique en supprimant le recours aux produits phytosanitaires. C'est également dans un souci environnemental que les crématoriums sont équipés de filtres plus performants.

De plus, les collectivités sont amenées à permettre des formes plurielles de cérémonies à la fois pour répondre aux pratiques propres aux différentes cultures, mais aussi pour faciliter l'organisation de cérémonies laïques qui se structurent autour de formes rituelles renouvelées.

Ces tendances sont d'autant plus difficiles à anticiper dans un contexte de saturation des cimetières urbains. En effet, le nombre de décès augmente et pour garantir leur obligation d'inhumer, les communes déploient différents moyens pour gérer au mieux l'espace. Une gestion rigoureuse des concessions s'impose.

L'accroissement de la crémation

La crémation est une pratique qui se développe à travers le monde de façon tout à fait importante.

Certes, ce développement ne concerne pas tous les pays, il est lié aux cultures et aux religions, cependant son expansion est indéniable.

Au Japon, 99,7% de la population se fait incinérer et cette pratique est obligatoire en ville. A Hong-Kong en Chine, le taux atteint presque les 85%. Au contraire, en Amérique latine, les taux de crémation sont très bas, au Brésil notamment avec à peine 4% de crémation.

En Europe, la République Tchèque est le pays qui pratique le plus la crémation (en 2006, plus des trois quart de la population a choisi cette pratique dans le cadre de l'organisation d'obsèques), suivi de très près par la Suisse, le Danemark et la Grande-Bretagne. En Espagne, la crémation était très faible avant que des retraités d'autres pays viennent s'y installer. Dorénavant, 20% de la population opte pour la crémation. La Grèce n'autorise la crémation que depuis mars 2006 et les autres pays dont la religion dominante est le catholicisme tels que l'Italie, l'Irlande ou le Portugal ont un taux de crémation inférieur à 10%.⁷

La France connaît une expansion spectaculaire, passant de 1 % en 1980 à 30 % en 2010, 32 % en 2012. A Lyon, la crémation représente déjà 50% des demandes. Ce chiffre élevé s'explique par l'ancienneté du crematorium de la Guillotière, dont la construction fut décidée par le Maire Victor Augagneur et qui fut mis en service en 1913.

La crémation est de fait une pratique qui s'inscrit dans l'histoire lyonnaise et si une augmentation sensible a eu lieu jusqu'aux années 2000, ce chiffre est depuis assez stable.⁸ Dans les cimetières de la Communauté urbaine de Lyon, la crémation représente 30% des choix et croît chaque année, avec une augmentation de 7% sur la seule année 2011.

La crémation, très fréquente dans l'Antiquité, avait été rejetée à l'apparition du christianisme. Autorisé en France depuis 1889, l'acte de brûler le corps d'une personne décédée puis de recueillir ses cendres dans une urne (avant de les disperser, de les enterrer ou de les placer en columbarium) est devenu une habitude funéraire encouragée par la levée de l'interdit de l'Église catholique en 1963.

La crémation représente une révolution des comportements anthropologiques et sociaux à l'égard de la mort. Selon un sondage Ifop 2010, elle représente le souhait exprimé par 53 % des Français pour leurs obsèques, contre 45 % en 2004. François Bouis, vice-président de la CSNAF et dirigeant de Barthélémy Bronze, l'affirme : *"La grande évolution qui touche le métier de la décoration de la tombe au cimetière, c'est l'augmentation de la crémation. La tombe traditionnelle est remplacée par des sépultures de plus petites dimensions, des tombes cinéraires ou des columbariums, ou encore les jardins du souvenir"*.⁹

⁷ La crémation dans le monde - Obsèques-info.com

⁸ Interview Céline Eyraud, direction des cimetières de la Ville de Lyon, juin 2013 millenaire3.com

⁹ *Art funéraire : la nouvelle donne* Siran Ben Abderrazak *Le Nouvel Economiste*, 8 novembre 2012

La crémation : une pratique nouvelle qui révèle un nouveau rapport à la mort

François Michaux Nérard, directeur général des services funéraires de la ville de Paris, a publié *Une révolution rituelle – Accompagner la crémation*. Pour lui, une transformation radicale s'opère dans nos sociétés dans le rapport à la mort qu'il faut aborder par le développement conjoint de la crémation et des contrats obsèques. « *Ce sont deux phénomènes qui sont liés à la projection des vivants dans leur propre mort. C'est une innovation, puisque les obsèques n'étaient pas réglées historiquement par les futurs morts, mais par les survivants au moment de la mort d'un proche. Et les obsèques étaient faites conformément à une norme sociale. L'innovation, c'est que le défunt se projette dans sa propre mort et qu'il choisit son mode de sépulture.* »

Afin de faire sentir le décalage qu'il perçoit comme étant fondamental dans ce nouveau rapport que les individus ont face à leurs obsèques dans notre société, François Michaux Nérard prend un exemple difficile, caricatural, mais qui fait comprendre rapidement le paradoxe : lorsque des parents connaissent le malheur de perdre un enfant. Ils ont généralement trente-cinq, quarante ans. Or c'est un âge où quand on les interroge sur le choix de leurs obsèques, ils répondent à 65 % qu'ils voudraient une crémation pour eux-mêmes. Mais quand ils organisent les obsèques de leur enfant, ils choisissent la crémation à moins de 25 %. Pour résumer ce problème, ce serait la crémation pour soi et l'inhumation pour les autres.¹⁰

Damien Le Guay, philosophe et vice-président du Comité national d'éthique du funéraire, insiste sur la "violence" que constitue la crémation, pour les survivants, dans son livre *La Mort en cendres* (Cerf) : il y a, avec la crémation, « *une violence faite au corps aimé* », qui va être « *réduit à un tas de cendres* » en très peu de temps et non après un processus de décomposition, qui « *accompagnerait les phases du deuil* ». Il y a aussi « *une violence symbolique* », qui tient à « *l'effacement de la singularité et des signes distinctifs* » réduits à « *l'anonymat* » des cendres. D'après François Michaux Nérard il n'y a pas de jugement à porter sur la crémation : « *je pense qu'il y a une violence de l'inhumation, mais mettre un corps dans une boîte en bois dans la terre pour le laisser pourrir, c'est aussi violent symboliquement que de le mettre dans un appareil de crémation pour le faire brûler. Il n'y a pas de différence fondamentale, dans tous les cas il y a une violence. L'essentiel est d'appivoiser la crémation et le meilleur moyen est de prévoir pour le défunt une cérémonie aussi digne que celle à laquelle il aurait droit avec une inhumation, car la cérémonie permet d'accepter le mort comme mort.* » Appivoiser la crémation, c'est aussi « *ne plus la confondre avec la dispersion des cendres* », constate Nelly Chevallier-Rossignol, déléguée générale de la Cpfm. Seules, 20 % des cendres sont désormais dispersées, estiment les spécialistes - bien qu'aucune statistique n'ait été faite officiellement -, et 80% bénéficient d'une sépulture. « *La dispersion pouvait paraître romantique, mais beaucoup de familles endeuillées ont pris conscience de la difficulté qu'il y a à ne pas avoir de sépulture* », constate Marie-Frédérique Bacqué présidente de la Société de thanatologie, et auteur du livre *Appivoiser la mort* (Odile Jacob, 2003).

¹⁰ *La crémation : pour soi-même, pas pour ceux qu'on aime* Rafaële Rivais LEMONDE.FR, 31 octobre 2012

« La tombe, dans laquelle on dépose l'urne, est le support du souvenir. C'est un lieu transitionnel qui va permettre de désinvestir le mort ».

La loi du 19 décembre 2008, qui a donné un statut aux cendres, a interdit qu'on puisse les « *privatiser* », en les gardant chez soi.

Si les familles hésitent sur leur destination, elles peuvent les laisser en dépôt pendant une année, le temps de prendre une décision.

Ainsi, si la crémation est une tendance qui se confirme, la dispersion des cendres semble être une évolution qui révèle des limites tant l'attachement à un lieu identifié reste important dans le travail de deuil. De fait, les collectivités seront probablement amenées à certes développer des espaces de dispersion, mais également à offrir davantage de places en cavurnes ou columbariums.

Une demande accrue d'accueil des personnes de confessions musulmane et juive

Les raisons de l'accroissement des demandes confessionnelles

En France, et notamment à Lyon, les personnes de confession juive sont enterrées dans les cimetières juifs. Dans l'agglomération lyonnaise, la communauté juive dispose de ses propres cimetières comme celui de La Mouche à Gerland dans le septième arrondissement. Cependant, ces derniers arrivent à saturation et il est désormais impossible selon la loi de créer de nouveaux cimetières religieux. Aussi, la demande d'espaces dédiés dans les cimetières laïcs est en accroissement.

Par ailleurs, et jusqu'à ces dernières années, les personnes de confession musulmane en France étaient issues de l'immigration et, dans une très large majorité, leurs corps étaient rapatriés dans les pays d'origine, principalement ceux du Maghreb, pour être inhumés. Les nouvelles générations de musulmans en France ne sont plus des immigrés, mais des Français attachés à la terre qui les a vu naître et ils souhaitent donc de plus en plus souvent être inhumés en France. Le recteur de la grande mosquée de Lyon Kamel Kabtane précise et confirme cette tendance : *« Les gens sont ici, leurs enfants sont ici, ils ont construit toute leur vie ici. Quand les parents décèdent, si un souhait particulier n'a pas été clairement exprimé, les enfants préfèrent les enterrer près d'eux. De même, les parents souhaitent être enterrés là où vivent leurs enfants. C'est pour cela qu'il y a de plus en plus de demandes. Cela montre vraiment la nécessité de prendre en compte l'évolution de la pensée de la communauté musulmane qui se rend compte que sa vie est ici. Sa vie étant ici, elle prend racine dans le sol français. »*¹¹

De fait, la demande d'accueil dans les cimetières laïcs des personnes de confession musulmane connaît elle aussi un accroissement.

Aujourd'hui, la crémation n'est pas concevable pour les personnes de confessions musulmane et juive. Dans la tradition juive, l'intégrité du corps doit être préservée jusqu'à ce qu'il devienne poussière et retourne à la terre. Comme le souligne Kamel Kabtane, la crémation est la pire punition pour un musulman parce qu'on l'envoie aux enfers. On doit rendre le corps à son Dieu tel qu'il est, dans sa globalité. C'est pourquoi la crémation est proscrite comme le sont également les soins de thanatopraxie.¹²

Aussi, les demandes d'accueil sont des demandes d'inhumation, elles portent sur la mise à disposition de carrés concessionnels au sein des cimetières municipaux ou communautaires.

Les villes se doivent, sans en avoir l'obligation, d'offrir des carrés confessionnels. C'est en effet le maire qui décide ou non d'accepter les regroupements de tombes de défunts d'une même religion. A Lyon, les cimetières gérés par la Communauté urbaine abritent effectivement des carrés musulmans, à l'instar du cimetière municipal de la Guillotière. Mais, tous les cimetières de l'agglomération n'offrent pas cette possibilité, ce qui explique l'actuelle saturation du carré musulman du cimetière communautaire de Bron.

¹¹ Kamel Kabtane, Recteur de la mosquée de Lyon
Propos recueillis par Ludovic Viévard, le 20 juin 2013 – millenaire3.com

¹² Ibid.

Les personnes sont renvoyées sur celui de Rillieux. Cependant, si pour la grande majorité des musulmans, le principe d'être enterré dans un espace confessionnel prime sur le lieu d'habitation, les familles appréciaient la centralité de Bron et déplorent le renvoi sur Rillieux, perçu comme moins accessible et plus lointain. Une meilleure répartition des carrés musulmans à l'échelle de la métropole permettrait de mieux répondre aux attentes qui conjuguent espace confessionnel et proximité du lieu où l'on a vécu, où les proches résident.

Gestion des carrés confessionnels : entre le rabbin, l'imam et le maire, à qui doit revenir la décision d'inhumer ?

Dans les cimetières musulmans et juifs, la décision d'inhumer tel ou tel défunt relève de l'imam et du rabbin qui peuvent, au nom de critères religieux, s'opposer à l'inhumation d'une personne bien que celle-ci l'ait souhaité et que sa famille la demande. Dans les cimetières municipaux ou communautaires qui sont des espaces laïcs, ce sont les élus, le maire ou le président, qui décident, y compris pour les inhumations des carrés confessionnels et en dehors de tout critère religieux. En effet, un carré confessionnel est un espace où des personnes d'une même confession sont inhumées, mais ce n'est pas un espace religieux. Le Grand Rabbin de Lyon et le Recteur de la Grande mosquée de Lyon expriment ci dessous leur souhait de pouvoir intervenir dans la gestion des carrés confessionnels.

➤ **Témoignage de Kamel Kabtane, Recteur de la mosquée de Lyon**

Propos recueillis par Ludovic Viévard, le 20 juin 2013 – millenaire3.com

Le problème de places actuel va donc se faire de plus en plus crucial ?

Le plus grand carré qu'on ait, c'est celui de la Guillotière où il y a deux clairières, de cent corps par clairière. Mais toutes les deux commencent à être saturées. De même pour les cimetières de Bron et de Rillieux.

Je m'étais entretenu avec Gérard Collomb, le maire de Lyon, pour que l'on puisse créer un véritable cimetière communautaire. J'en avais également parlé à la communauté juive, pour qu'on travaille ensemble ces questions. Il ne m'avait pas dit non et je dois rencontrer le Directeur général des services du Grand Lyon, car la question relève de la Communauté urbaine. La loi s'ouvre sur cette réalité et des solutions existent. Les cimetières seraient toujours de compétence municipale, et les pouvoirs publics — en l'occurrence le Grand Lyon — continueraient à en avoir la gestion. Notre action consiste à faire prendre conscience aux responsables publics qu'il y a des besoins et que la situation actuelle n'est pas tenable car il y a des municipalités qui n'acceptent pas les carrés confessionnels ! On renvoie les gens vers les cimetières communautaires de Bron et de Rillieux, mais ils deviennent saturés. La nouvelle métropole qu'on est en train d'imaginer pourrait être l'occasion de donner ses responsabilités à la communauté musulmane.

Les cimetières seraient de compétences du Grand Lyon mais, en pratique, vous en auriez la gestion ?

Oui, comme le cimetière juif de Villeurbanne. C'est la communauté juive qui le gère, qui prend toutes les dispositions nécessaires. J'y suis tout à fait favorable. Je pense qu'aujourd'hui, nous avons besoin d'une grande réflexion autour de cette question. Nous vivons dans une société multiculturelle or, c'est faire abstraction de ces communautés que de ne pas tenir compte de leurs besoins.

Il est donc nécessaire de conduire une réflexion qui aurait non pas pour but d'instaurer des différences entre les communautés, mais bien d'accorder le respect à chacun. Il y a une certaine égalité devant la mort. Cette égalité ne doit pas être seulement une égalité de forme, mais une égalité de fond.

Lyon a été une des premières villes à comprendre l'intérêt d'offrir aux Musulmans des moyens décents de prier. Une des premières villes à avoir compris l'intérêt qu'il y avait à offrir aux Musulmans un carré pour enterrer ses morts. Cela a été fait dans les règles de l'art.

Aujourd'hui, Lyon, compte tenu de son histoire, doit être à l'écoute et doit être présente dans la réflexion. La laïcité, c'est le respect des convictions de chacun ; le respect de la religion non pas parce qu'elle intervient dans la sphère publique mais parce que l'individu est à la fois un croyant et un citoyen. On ne peut pas dissocier ces différents aspects.

Le rituel a une certaine efficacité parce qu'il renvoie à un geste conforme et répété depuis longtemps. Comment cela se passe-t-il quand le cadre laïc demande des aménagements ? Vous avez parlé de la non perpétuité qui a pu poser un problème...

Aujourd'hui, les concessions à perpétuité n'existent plus. Le maximum, c'est 60 ans. Mais nous partons du principe qu'au bout de 40-50 ans, un corps est devenu poussière et que l'on peut donc réutiliser la tombe s'il y a un problème de place. Les cimetières ne sont pas extensibles indéfiniment. On a aussi parlé d'ossuaire, à un moment, pour les gens qui n'ont pas les moyens de payer une concession sur une longue période. C'est une question de prix. Les Musulmans doivent s'adapter. Si les principes sont respectés, si la tradition est respectée, nous pouvons aussi respecter les décisions administratives.

➤ **Témoignage de Richard Wertenschlag, Grand Rabbin régional**

Propos recueillis par Ludovic Viévard, le 9 avril 2013 – millenaire3.com

Y a-t-il un problème de place qui se pose dans les cimetières juifs ?

Oui. Tous les cimetières existant connaissent ou vont rapidement connaître des problèmes de place. La communauté juive de l'agglomération lyonnaise va être confrontée à la nécessité de trouver un lieu de sépulture pour inhumer ses morts. C'est une réalité incontournable. Le problème est d'autant plus complexe que pour nous, afin de respecter la dignité des morts, nous ne devons pas exhumer les corps — sauf cas particulier, comme un risque d'inondation ou lorsque que les survivants veulent rassembler les familles ou exhumer les restes en Israël. A la Mouche par exemple, les morts qui ont été inhumés à la création du cimetière y sont toujours. Nous allons donc devoir trouver rapidement des solutions.

Les carrés juifs des cimetières municipaux sont-ils une réponse ?

Oui, mais une réponse provisoire car nous sommes confrontés au problème de l'expiration des concessions. Comment faire lorsqu'il n'y a plus de famille ? Si c'est la communauté qui doit supporter le poids financier du renouvellement des concessions, c'est très lourd. Sans compter que parfois, on ne sait pas qu'une concession arrive à expiration. C'est la raison pour laquelle nous essayons d'obtenir des carrés pérennes de 99 ans. Malheureusement nous sommes dans une situation où les municipalités, qui sont pourtant prêtes à trouver des solutions concertées avec nous, en sont empêchées par la rigidité du cadre juridique d'une laïcité fermée.

Je crois qu'aujourd'hui, on pourrait trouver un assouplissement pour s'accorder aux réalités et qui permette de vivre ensemble dans un cadre républicain. Car la République n'interdit pas l'exercice de la religion. C'est un état d'esprit qui pose problème, un attachement à la lettre qui fait que la justice refuse tout accord entre les municipalités et les associations cultuelles. Il y a par exemple eu des problèmes, très rares heureusement, qui montrent la difficulté de ces positions. À Grenoble, il y a quelques années, un jugement a validé la volonté des parents d'enterrer leur enfant non-juif — car issu d'un couple mixte — dans le carré juif ! Que faire ? Si c'est un carré juif, il faut qu'y soient inhumés selon la tradition, sinon, ce n'est plus un carré juif, en tout cas, il ne peut plus prétendre être un carré confessionnel.

Il me semble que nombreuses sont les mairies qui préféreraient bénéficier de souplesse en la matière et pouvoir discuter librement avec les communautés plutôt que d'avoir à subir une laïcité répressive et stricte.

Nous n'avons aucun problème avec la plupart des maires, de quelque bord politique qu'ils soient, mais avec le cadre législatif qui les contraint et nous contraint, et qui n'est pas adapté aux réalités contemporaines. Mais aujourd'hui, on sent une évolution de la société, et un jour il faudra avoir le courage de prendre le problème à bras le corps pour essayer donner à toutes les communautés religieuses la possibilité de vivre comme elles le souhaitent, dans la mesure où cela ne gêne personne. Ceux qui voudront aller au cimetière municipal iront au cimetière municipal, etc., chacun selon ses convictions.

Le cimetière : un espace de tension entre laïc et religieux

Dans leur témoignage, le Grand Rabbin de Lyon et le Recteur de la Grande mosquée de Lyon, mettent en évidence les tensions entre espace laïc et espace religieux au sein des cimetières. Tous deux suggèrent que des espaces soient confiés aux responsables religieux, que nombre de maires y seraient favorables mais que la loi l'interdit aujourd'hui.

Il est vrai que les églises, les synagogues et les mosquées cohabitent dans la ville, pourquoi des espaces religieux ne cohabiteraient-ils pas dans les cimetières ?

Pour autant, la réponse n'est pas simple et la question reste posée. On constate une inextricable réalité juridique. Un des problèmes est que les carrés confessionnels sont des regroupements de fait, et non de droit. Le principe de neutralité des cimetières a été instauré par la loi du 14 novembre 1881, dite « sur la liberté des funérailles ». Les cimetières sont des lieux publics civils, où toute marque de reconnaissance des différentes confessions est prohibée dans les parties communes. Seules les tombes peuvent faire apparaître des signes particuliers. Toutefois rien n'empêche le maire, dans les faits, d'opérer des regroupements sur demande préalable du défunt ou de sa famille. L'objectif est de concilier le principe de neutralité des parties communes du cimetière et le principe de liberté de croyance individuelle.

En 2008, une circulaire de Michèle Alliot-Marie, alors ministre de l'Intérieur, a encouragé les maires à pratiquer ces regroupements afin de répondre à la demande croissante. Cette circulaire faisait suite à un rapport de septembre 2006 sur les relations des cultes avec les pouvoirs publics, présidée par Jean-Pierre Machelon, doyen de la faculté de droit Paris-Descartes.

« L'islam et le judaïsme attachent beaucoup de prix au regroupement communautaire des défunts, précise M. Machelon. Le regroupement de fait de sépultures, comme somme de décisions individuelles, n'est pas prohibé par la loi. La décision appartient à la seule autorité municipale, sous réserve de la préservation de la neutralité du cimetière, tant en ce qui concerne l'aspect extérieur des parties publiques, que la possibilité reconnue aux personnes de toutes religions de s'y faire inhumer. »

Certains maires se sentant malgré tout mal à l'aise vis-à-vis de ce flou juridique, le rapport évoque l'hypothèse d'autoriser à nouveau la création ou l'extension de cimetières privés, interdites depuis une loi de 1881.

M. Machelon insiste toutefois qu'il s'agirait d'une décision de dernier recours. « Si, en raison de résistances locales ou de l'émergence d'un contentieux trop abondant, la création de regroupements de fait ne devait constituer qu'un trop fragile compromis, la commission, soucieuse de préserver le principe de laïcité, estime qu'il vaudrait mieux, à tout prendre, privilégier l'extension de cimetières privés plutôt que d'imposer aux maires l'aménagement de véritables espaces confessionnels dans les cimetières communaux. Une privatisation d'un espace public comme un cimetière communal ne paraît pas acceptable. »¹³

➤ **Témoignage de Céline Eyraud**

responsable du service concessions et réglementation des cimetières de la Ville de Lyon
L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

Il est certain qu'aujourd'hui nous sommes dans une certaine hypocrisie. Je pense qu'il est effectivement souhaitable de favoriser clairement des regroupements culturels sans pour autant isoler les différents espaces des uns des autres. En fait, chacun devrait être invité à faire reconnaître sa différence dans une volonté de rester ensemble. C'est toute la question de la vie ensemble qui se retrouve dans la mort ensemble !

Le cimetière est un lieu public, laïc, et permet cependant aux familles d'exprimer leur appartenance religieuse dans l'espace qu'il leur est concédé pour un temps. Est-il possible et réellement souhaitable d'introduire, entre un statut général de lieu public et celui de lieux privatisés que sont les concessions, un statut spécifique pour les clairières ou carrés aux différentes communautés religieuses ?

➤ **Témoignage de Catherine Michel**

responsable du service équipements et délégation du service public – Direction Logistique et bâtiments du Grand Lyon
L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

De votre point de vue, comment faut-il adapter le cimetière pour que celui-ci réponde le mieux possible aux différentes cultures tout en demeurant un espace laïc ?

Les circulaires officielles nous conduisent à créer des espaces, des carrés, pour les différentes confessions religieuses. Il ne s'agit pas d'une loi qui contraint mais d'une circulaire qui invite les maires à agir ainsi. Les maires restent libres d'agir comme ils l'entendent et par exemple, certains ne créent pas de carrés musulmans dans leur cimetière.

¹³ Nouvel économiste

Concernant l'organisation de l'espace, le fonctionnement en clairières comme nous le développons me paraît bien adapté pour réguler la tension entre espace laïc et espaces confessionnels. Le cimetière reste ainsi celui qui accueille tout le monde, les différentes personnes attachées à leur religion et celles qui n'en ont pas. L'organisation d'un cimetière est une question politique : souhaite-t-on cloisonner ou au contraire afficher une volonté de mixité et de vivre ensemble ? Bien sûr, l'acceptation des exigences religieuses a ses limites. Le culte musulman a évolué par rapport à ses pratiques traditionnelles. Aujourd'hui il est par exemple admis d'inhumer les personnes dans un cercueil et plusieurs personnes dans un même caveau. L'évolution des pratiques israélites est plus difficile car les juifs avaient l'habitude d'avoir leurs propres cimetières et des concessions qui étaient vendues sous conditions par les autorités religieuses. Devoir acheter sa concession au maire ou au président de la collectivité est difficilement acceptable encore pour nombre de personnes de cette confession. Cependant, les cimetières sont désormais obligatoirement laïcs et les pratiques vont devoir évoluer. Des discussions avec les cultes émergent des compromis qui participent de ces évolutions.

Si les clairières ou carrés sont clairement affectés aux différents cultes, ne serait-il pas envisageable d'en confier la gestion aux cultes notamment pour répondre au mieux aux demandes des personnes de confession juive ?

Pour permettre une gestion partagée des concessions, il faudrait que la loi change. Aujourd'hui elle l'interdit. La loi n'autorise des attributions qu'aux familles ou aux individus. Ainsi, la personne de l'association bouddhiste qui a acheté une concession au cimetière de Bron et qui la met à disposition des personnes de son association met en porte à faux la Communauté urbaine, comme elle se met elle-même en difficulté. Cette concession ne peut pas être associative, elle est familiale, et ce sont ses enfants qui vont hériter de la concession, pas l'association. Si la loi devait évoluer, nous pourrions effectivement envisager de nouvelles modalités d'affectation des concessions. Peut-être cela éviterait-il des incidents comme celui que nous avons vécu à Rillieux lorsque le Rabbin a refusé l'inhumation d'une personne qui avait acheté une concession dans le carré juif car celle-ci n'était pas juive par sa mère. Cette situation a créé beaucoup d'émotion et la famille a été contrainte d'acheter très vite une autre concession ailleurs. Toutefois, je ne suis pas sûre que ce soit tout à fait simple de multiplier les vendeurs de concessions et de répartir cette mission entre le Maire ou Président et les différents cultes. Quoi qu'il en soit, nous devons y réfléchir, comme nous réfléchissons au port du voile à l'école ou au menu des cantines scolaires.¹⁴

¹⁴ La difficulté pour la religion juive provient du fait que l'acceptation ou pas d'une personne dans l'espace confessionnel relève du Rabbin et ne peut être délégué au Maire.

Va t-on connaître un manque de places ?

Des réponses qui dessinent une nouvelle morphologie des cimetières

Dans les faits, les communes sont contraintes à la création de nouveaux équipements pour répondre à la demande et la construction de columbariums et de jardins du souvenir où l'on disperse les cendres.

« *Nous proposons par exemple des rosiers crémation* », explique Céline Eyraud de la mairie de Lyon. Ce sont des rosiers attribués pour quinze ans, aux pieds desquels on dépose une urne cinéraire biodégradable, avec la possibilité d'identifier le nom du défunt.

« *Nous avons également construit un jardin de la mémoire sur un ancien terrain de 160 places, où on peut disperser des cendres. C'est un lieu aménagé où chacun peut trouver son lieu de recueillement.* »¹⁵

Les collectivités sont également amenées à organiser des lieux d'accueil pour les différentes confessions religieuses et à adapter les lieux aux exigences des différentes communautés y compris les salons de présentation et les salles de cérémonies.

➤ **Témoignage de Catherine Michel**

Responsable du service équipements et délégation du service public – Direction Logistique et bâtiments du Grand Lyon - L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

L'augmentation des demandes des personnes de confession musulmane et des crémations sont les principales évolutions auxquelles vous êtes confrontés. Quel impact ont-elles sur l'espace ?

Ces évolutions se traduisent très concrètement dans les travaux que nous réalisons. Ces derniers consistent principalement à créer des espaces cinéraires avec des columbariums ou cavurnes pour abriter les urnes, et des clairières pour les musulmans. Ces dernières sont d'ailleurs conçues spécifiquement pour respecter les exigences du culte musulman. Les tombes sont positionnées en fonction de l'orientation à la Mecque. De fait, nous devons aménager une allée pour chaque alignement de tombes puisque ces dernières ne peuvent pas être disposées têtes bèches.

Ces dispositions impactent directement l'organisation des lieux mais aussi la consommation de l'espace en nécessitant la création d'allées supplémentaires et parce que chaque tombe musulmane n'accueille aujourd'hui qu'une ou deux personnes. On peut penser que cette consommation d'espace sera compensée par l'espace libéré par un plus grand recours à la crémation.

En effet, l'utilisation de cavurnes, de places en columbarium ou la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir sont autant de choix moins consommateurs d'espaces.

¹⁵ Collectivités territoriales – La gestion des cimetières
Les crémations et les demandes confessionnelles modifient la donne
Thomas Lestavel Le Nouvel économiste 6 avril 2011

➤ **Témoignage de Céline Eyraud**

Responsable du service concessions et réglementation des cimetières de la Ville de Lyon - L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

Il semble qu'une évolution importante concerne l'augmentation du nombre d'inhumations de musulmans. Quelle conséquence cette réalité induit sur l'organisation de l'espace ?

Les musulmans souhaitent être enterrés orientés en rapport à la Mecque. Or, nos cimetières sont construits dans un souci de rationalisation de l'espace et cette exigence vient donc heurter ce principe. Par exemple, l'espace dédié aux musulmans dans le cimetière de la Guillotière accueille ainsi 130 tombes alors qu'il serait en capacité d'en accueillir près de 300 sans cette exigence d'orientation. Les conséquences sur l'organisation des cimetières ne se traduisent pas seulement en termes de place, mais aussi d'agencement puisque la religion musulmane prône l'inhumation dans un espace dédié à sa religion. Aussi, nous réalisons des séparations végétales pour marquer l'espace sans pour autant l'isoler totalement des autres pour respecter le principe de laïcité du lieu. Par ailleurs, les musulmans n'ont pas l'habitude de la tombe familiale. Chaque personne devrait être enterrée individuellement. Cependant, ce principe est une invitation, pas une exigence et la religion musulmane est capable d'adaptation. Aussi, progressivement on assiste à la création de tombes familiales musulmanes. Par ailleurs, nous avons discuté avec le CRCM - Conseil Régional du Culte Musulman Rhône-Alpes – sur la question de la durée des concessions qui considère désormais qu'une concession à trente ans est d'une durée tout à fait compatible avec la religion musulmane. En fait, le plus gros problème auquel nous sommes confrontés provient du fait que seul le cimetière de la Guillotière accueille les personnes de confession musulmane. De fait, pour pouvoir enterrer leurs défunts à Lyon, des familles qui n'habitent pas la ville sollicitent des lyonnais pour profiter de leurs concessions ce qui va entraîner de nombreux problèmes au moment des renouvellements des concessions. Les musulmans devraient pouvoir être enterrés dans l'ensemble des cimetières de France.

La nécessité d'une gestion rigoureuse pour éviter des phénomènes de saturation

La gestion de l'espace passe par une bonne gestion des concessions. Devant les menaces de saturation, les services en charge des cimetières, notamment dans les grandes villes, se sont dotés de logiciels performants. Un peu partout en France, un état des lieux précis des concessions a été effectué au cours de ces dernières années pour que les villes puissent reprendre les concessions arrivées à échéance et non renouvelées, et les concessions abandonnées.

La reprise d'emplacements

Collectivités territoriales – La gestion des cimetières

Les crémations et les demandes confessionnelles modifient la donne

Thomas Lestavel Le Nouvel économiste 6 avril 2011

Le nombre de morts ne faisant qu'augmenter, la plupart des cimetières sont confrontés tôt ou tard à un manque de places. Comme à Pessac, commune d'environ 60 000 habitants près de Bordeaux. *"Notre cimetière, qui fait environ 5 hectares, approche la saturation, décrit le maire Jean-Jacques Benoît. Son périmètre est contraint dans une zone urbaine. Or nous recevons chaque année une cinquantaine de demandes pour des nouvelles concessions."* Le maire vient donc d'engager une réflexion sur les reprises de concessions à l'état d'abandon. Ses services ont identifié 400 concessions non renouvelées, sur un total de 5 500 emplacements. *"Nous sommes en train de contacter les familles pour vérifier que ces emplacements peuvent être repris. Dans les années à venir, nous allons ensuite systématiser les reprises, via une gestion informatique des emplacements, afin d'assurer qu'il y a toujours une offre d'emplacements suffisante pour faire face à la demande"*.

Selon la taille des communes, la nécessité des reprises de concessions s'est fait sentir plus ou moins tôt.

A Lyon, cette démarche a été entreprise dès les années 1970. "Nous procédons à environ 600 reprises par an, note Céline Eyraud, responsable des services de concession et réglementation à la mairie de Lyon. Nous n'avons plus de terrain disponible qui ne soit pas exploité. Dans des cimetières très urbains, il est impossible de s'étendre. Le terrain "neuf" correspond à des concessions reprises." Comment procède-t-on ? A défaut de renouvellement d'une concession temporaire, la mairie a la possibilité de reprendre le terrain concédé, deux ans après l'échéance. Elle retire alors le monument, exhume les corps et les dépose à l'ossuaire, ou procède à leur crémation, en fonction de la réglementation applicable. La procédure est plus complexe pour les concessions perpétuelles : le Code général des collectivités territoriales impose un premier procès verbal de constatation de l'état d'abandon, une recherche d'ayants droit pendant trois ans, puis un deuxième constat, enfin un arrêté de reprise. Une procédure longue qui impose que l'état d'abandon soit avéré : lichen sur la pierre, fer rouillé, stèle tremblante... Une fois démonté, le monument est laissé à disposition dans le cimetière pendant un an, les ossements sont renfermés dans des reliquaires identifiés, à l'ossuaire.

➤ La diminution du temps de concession et la politique tarifaire

Les tarifs et la durée des concessions sont également des outils importants de gestion d'un cimetière qui peuvent faciliter le gain de place.

Les concessions sont de 15, 30 ou 50 ans, certaines perpétuelles (durée illimitée). Le principe désormais répandu est de proposer des concessions de 15 ou 30 ans afin de les récupérer plus rapidement pour de nouvelles attributions.

La question de la durée de concession est indissociable de celle du coût.

Plus la durée est importante plus le prix de la concession est élevé. Le prix varie également en fonction de la taille de la concession qui est soit de 2m² soit de 2,40m². Enfin, le prix est variable selon les villes, fixé par le Conseil municipal de chacune d'entre elles.

A Lyon, le prix d'une concession sur 15 ans de 2m² est de 503,00€ et de 603€ pour une concession de 2,40m², et peut atteindre 3755€ pour une concession de 12,50m². Pour une durée de concession de 30 ans, les prix varient en fonction de la taille entre 1255€ (2m²), 1505€ (2,40m²) et 9133€ (12,50m²). Pour une durée de 50 ans, les prix varient entre 2565 € (2m²), 3079€ (2,40m²) et 19398€ (12,50m²), et pour les concessions perpétuelles entre 7225€ ou 8670€ et 56902€.

Selon l'emplacement, le prix des places en columbarium varie entre 220€ et 300€ pour 15 ans, et entre 400€ et 575€ pour 30 ans.¹⁶

Une concession de 2m² sur 30 ans coûte 2611€ à Paris, 1255€ à Lyon, et seulement 54 euros dans le bourg de Langonnet dans le Morbihan.

Les tarifs sont ainsi extrêmement variables d'une commune à l'autre. Et l'on constate un parallélisme certain entre le prix des concessions dans les cimetières et celui de l'immobilier. Ainsi, les prix les plus élevés concernent Paris et les villes du Sud-Est, Nice, Lyon et Marseille.¹⁷

¹⁶ Association Française d'Information Funéraire Tarifs des cimetières lyonnais en 2012 www.afif.asso.fr

¹⁷ Le prix des concessions entre Paris et la province – octobre 2012 www.funeraire-info.fr

➤ **Le coût de la mort en Chine et ses conséquences**

Le coût de la mort - L'inflation du coût des obsèques en Chine suscite des réactions populaires

Article de Philippe Barret, Le Nouvel économiste, publié le 20 avril 2012

"Je n'ai pas assez d'argent pour vivre ou pour mourir." Voilà ce qu'on pouvait lire, ces derniers jours, sur le site Internet le plus fréquenté par les internautes chinois. Cette année, la Fête de la pure clarté, c'est-à-dire la fête des morts en Chine, tombait le 4 avril. A cette occasion, le gouvernement chinois a annoncé qu'il allait combattre l'inflation du coût des obsèques, qui est une préoccupation répandue parmi beaucoup de Chinois. Aussitôt les revendications et les protestations se sont multipliées sur les réseaux sociaux, où l'on est plutôt sceptique sur les suites pratiques de l'annonce gouvernementale.

Certes la seule incinération et la conservation des cendres représentent une dépense abordable : 500 yuans, soit 60 euros environ. Seulement beaucoup de Chinois ne se contentent pas d'une pratique funéraire de ce genre. En Chine comme ailleurs, l'ensevelissement du mort témoigne du respect qui lui est dû.

C'est ainsi qu'on veut d'abord que le défunt "ait l'air bien". Alors on veut que son visage soit maquillé, coût : 320 yuans. On veut aussi qu'il soit transporté dans un cercueil convenable ; coût de la location dudit cercueil : un peu plus de 600 yuans. On veut enfin y ajouter quelques couronnes de fleurs ; coût unitaire : 600 yuans. La dépense commence à excéder les moyens d'une famille modeste. Un internaute justifie son mécontentement : pour l'enterrement de l'un de ses proches, il a dû s'acquitter de plus de 10 000 yuans, soit le tiers de son revenu annuel.

Mais tout dérape quand on prétend donner au défunt une place dans un cimetière. Comme les autorités encouragent l'incinération plutôt que l'inhumation, les cimetières publics sont peu nombreux. On n'y trouve pas de place. Il faut alors recourir aux cimetières commerciaux. Et alors on a affaire à des coûts prohibitifs : ici, 12 600 yuans (1520 euros) le mètre carré, soit les deux tiers du salaire annuel de nombreux Chinois ; là, le coût du mètre carré dans un cimetière privé dépasse de 40 % le prix du mètre carré d'un logement dans la même ville. D'ailleurs les Chinois le savent : le coût du cimetière évolue à la hausse au rythme de l'immobilier.

La demande qui découle de ce constat est simple : élargissement et multiplication des cimetières publics et contrôle des prix pratiqués par les entreprises de pompes funèbres. Autrement dit : davantage d'intervention étatique. Il est significatif qu'on évoque aussi, à cette occasion, l'augmentation du prix des hydrocarbures, lesquels évoluent en Chine en rapport avec les prix du marché mondial. Et là aussi on réclame l'intervention de l'Etat.

Autres évolutions des rituels funéraires

*Jadis, les parents des morts vous mettaient dans le bain
De bonne grâce ils en f' saient profiter les copains
" Y a un mort à la maison, si le cœur vous en dit
Venez l' pleurer avec nous sur le coup de midi... "
Mais les vivants aujourd' hui n' sont plus si généreux
Quand ils possèdent un mort ils le gardent pour eux
C' est la raison pour laquell', depuis quelques années
Des tas d' enterrements vous passent sous le nez*
Les funérailles d'antan - Georges Brassens

Une autre évolution qui n'impacte pas l'espace cimetière proprement dit, mais l'espace funéraire et notamment les salles de cérémonie est celle liée aux nouvelles formes rituelles. Si l'on peut observer une diminution de rituels proprement religieux, la demande de ritualisation reste vivace parce que nécessaire. En effet, si les célébrations civiles n'ont pas vocation à s'occuper de l'âme du défunt, elles demeurent importantes pour aider les vivants dans un moment difficile et participent au travail de deuil.

L'expérience menée depuis une douzaine d'années au crématorium du Père-Lachaise atteste que des obsèques ne s'improvisent pas. Il est facile de faire monter l'émotion avec des hommages personnels, des photos ou la chanson préférée du défunt. L'émotion est ce qui va ouvrir les esprits des membres de l'assistance, les rendre réceptifs à un message. Mais ne rien leur donner ensuite, ce serait laisser un grand vide. Il faut donc introduire du rituel qui seul peut donner sens. Sur le plan anthropologique, les rites funéraires ont pour objectifs d'affecter une place physique au cadavre, de lui assigner un lieu symbolique «ailleurs», de rétablir l'ordre social de la communauté, perturbé par la mort d'un de ses membres, et enfin d'aider les endeuillés à faire le travail de deuil. Une cérémonie va se dérouler avec des étapes immuables : nommer le défunt, le relier à chacun des membres de l'assistance, l'évoquer, donner sens, permettre un adieu personnel, dire le devenir des cendres, clore la cérémonie et enfin introduire le temps des condoléances.¹⁸

Le rôle du maître de cérémonie est en ce sens déterminant. Et, l'existence de salles de cérémonies et la configuration des lieux le sont également tout autant. Non seulement ces lieux doivent exister, mais aussi permettre de mettre en scène la ritualité, être modulables pour s'adapter au mieux aux différentes cérémonies et facilement accessibles.

Ainsi, la recherche de sens et de repères conduit à une forme de bricolage de nouvelles formes rituelles. Par ailleurs, les cérémonies d'aujourd'hui sont souvent plus simples, moins ostentatoires qu'hier, et se traduisent dans les choix des produits funéraires où le prix et la valeur écologique des cercueils ou des urnes deviennent des éléments prépondérants.

¹⁸ *Des rites encore à inventer* - Le Monde - Article paru dans l'édition du 30.10.12

La ritualisation ne disparaît pas, elle prend des formes nouvelles : les résultats de l'enquête 2009 du CREDOC¹⁹

À la demande de la Chambre syndicale nationale de l'Art Funéraire (CSNAF), le CRÉDOC réalise tous les deux ans, depuis 2005, auprès des 40 ans et plus, une enquête sur les pratiques liées aux obsèques. Les résultats de l'enquête conduite en 2009 révèlent que les rituels funéraires occupent encore des fonctions importantes dans la société, notamment comme repères transmis de génération en génération et comme amorces du travail de deuil. Les 40-69 ans préfèrent aujourd'hui un cérémonial plus intime et psychologique que social, autant lors de la célébration que dans le souvenir.

La ritualisation ne disparaît pas, elle prend des formes nouvelles, avec des attentes fortes sur les services proposés (lieu accueillant, présentation du défunt, musiques et textes appropriés...) et une profonde recherche de sens dans le choix des produits, par exemple le respect de l'environnement.

L'intime prend le pas sur le social : la cérémonie est considérée comme le vecteur d'expression du dernier contact avec la personne décédée et cet aspect du rite semble prendre une importance croissante

Les obsèques et le rituel qui leur est associé remplissent deux fonctions complémentaires : un aspect psychologique et individuel, à destination de soi, et un aspect social, à destination des autres. Dans le premier cas, il s'agit d'assurer au défunt un « passage » digne, dans lequel on puisse se reconnaître intimement. Dans les enquêtes du Credoc sur les pratiques liées aux obsèques, cette notion est surtout évoquée par les générations moins anciennes.

Les deux opinions qui ont davantage trait à quelque chose de personnel (43% jugent qu'« une cérémonie funéraire sert d'abord à rendre hommage à la personne disparue » et 13 % pensent qu'elle « facilite le début du processus de deuil ») sont plus souvent exprimées par les 40-69 ans. Cela laisse penser que le rite trouvera toujours sa place au sein de la société, aidant chacun à affronter la disparition d'une personne chère. La cérémonie est ici considérée comme le vecteur d'expression du dernier contact avec la personne décédée et cet aspect du rite semble prendre aujourd'hui une importance croissante. Les plus âgés sont davantage ancrés dans le côté social du rituel. Il s'agit, aux yeux des « autres », de « marquer » le décès. La cérémonie est publique, accessible à qui souhaite y assister.

Plus de services, moins de produits : le plus important lors des obsèques, c'est de bien accueillir les proches pendant et après la cérémonie, pas le choix du cercueil

Puisque le psychologique domine l'ostentatoire, il est logique que la place du produit en tant que tel (cercueil, monument funéraire, captons, plaques, vases) revête une importance moindre tandis que tout ce qui se rapporte à la cérémonie (organisation, atmosphère...) est fortement privilégié. C'est là toute l'ambivalence de l'image des pompes funèbres. Les services liés à la cérémonie, et donc à la ritualisation du deuil, apparaissent comme majoritairement satisfaisants. Par contre, l'art funéraire et son cortège de « produits » renvoient à l'image fortement contestée d'une commercialisation de la mort.

¹⁹ Enquête sur les pratiques liées aux obsèques réalisée auprès des 40 ans et plus par le Crédoc à la demande de la Chambre syndicale nationale de l'Art Funéraire (CSNAF) - 2009 www.credoc.fr

C'est bien parce que le désir de ritualisation est encore très fort que les Français sont en demande de nouvelles pratiques sociales: la thanatopraxie, c'est-à-dire les soins de conservation et de présentation pratiqués sur le corps des défunts, les ambiances musicales, les projections de films...

Les notions de service deviennent ainsi primordiales en France, comme c'est déjà le cas aux États-Unis. Tandis que sans effet d'âge, de religion ou de choix d'obsèques, presque 9 personnes sur 10 considèrent que le plus important lors des obsèques, c'est de bien accueillir les proches pendant et après la cérémonie (cela fait partie de l'hommage à rendre au défunt), 8 sur 10 pensent qu'il ne sert à rien de dépenser beaucoup d'argent pour un cercueil. C'est notamment l'avis des plus jeunes et des moins religieux. L'hommage à la personne décédée ne passe pas nécessairement par les caractéristiques du cercueil. Les éléments jugés les plus importants sont le choix du lieu de la cérémonie (74 %), la diffusion de musique et de textes (62%) et la présentation du défunt avant la fermeture du cercueil (48 %).

Les produits n'arrivent qu'ensuite. De même que le souvenir est de plus en plus une question personnelle, hors du cadre social, le cercueil est rejeté en tant qu'étendard des valeurs du «paraître», venant faire écran aux sentiments «vrais» qui ne sont pas, eux, censés être calqués sur des codes mercantiles. L'impact de la montée de la crémation en France n'y est sans doute pas pour rien. Avant, les dépenses moyennes pour des obsèques avec crémation étaient en général moins élevées que pour une inhumation. Les cercueils étaient moins nobles et donc moins chers, les cendres n'étaient pas toujours conservées en columbarium, il n'y avait pas de pierre tombale, ni de plaques et souvent pas de fleurs. De plus, les tarifs de la crémation étaient moindres que ceux de l'inhumation. Aujourd'hui, les écarts de tarifs tendent à se réduire parce que les sociétés de pompes funèbres cherchent à valoriser leur offre de service autour de cette pratique. Le facteur économique est de fait plus présent dans les choix qui s'opèrent. Le sujet n'est plus tabou et le low cost a fait son apparition dans le marché du funéraire.

➤ **Regarder de près le prix des obsèques n'est plus tabou**

Le Monde - Article paru dans l'édition du 30.10.10 : Extrait

Le prix des services funéraires n'a cessé d'augmenter depuis une petite vingtaine d'années. Un besoin de sobriété semble aujourd'hui toucher les familles qui étudient désormais les devis

La crise toucherait-elle jusqu'aux dépenses des obsèques ?

Le low cost est-il en train de conquérir un domaine où l'on ne l'attend pas vraiment ?

Non, répondent les professionnels, c'est moins la crise qu'un changement de comportement des Français. Aujourd'hui, la sobriété est de mise. Les produits luxueux n'ont plus la cote. Dans les cimetières, les imposants monuments funéraires font partie du passé. Moins de beaux marbres, moins de plaques et moins de gerbes de fleurs. Il n'est plus indécent de demander un devis, de choisir un cercueil basique et de compter les lignes d'un avis de décès.

Enterrée donc, l'époque chantée par Brassens où « les gens avaient à cœur de mourir plus haut que leur cul ». Pour Bérangère Véron, chercheuse à l'Observatoire sociologique du changement (un laboratoire de Sciences Po et du CNRS), cette tendance à l'économie « remonte au début des années 1960, quand le concile de Vatican II a levé l'interdit qui pesait sur la crémation et a prôné un rituel funéraire plus sobre, supprimant les tentures et les différentes classes d'enterrement ».

Du coup, certaines sociétés de pompes funèbres ont renchéri : offres promotionnelles dans la presse et autres « cadeaux ». Surprenant, dans un secteur où la discrétion est de rigueur et où les affaires, florissantes, n'ont guère besoin d'appui marketing. Avec quelque 540 000 décès par an en France - 800 000 prévus en 2020 par l'Insee -, le secteur funéraire est un commerce lucratif, au chiffre annuel évalué à 5 milliards d'euros.

Derrière cette recherche d'économie se cache mal une surenchère des prix difficilement comprise des familles. Depuis la loi de 1993 supprimant le monopole des obsèques pour les communes qui avaient opté pour le système de la concession et donc confié la responsabilité des enterrements à une seule entreprise privée, les prix ont explosé : 34 % de hausse en dix ans.

De « funestes pratiques » dénoncées en 2008 dans une enquête de *Que choisir*. En outre, d'une entreprise à l'autre, il existe d'énormes écarts de prix pour des prestations identiques, des devis opaques, où se mêlent prestations obligatoires et facultatives. Sous l'émotion de la perte d'un proche, les familles sont dans l'incapacité de comparer et de choisir librement.

Donner un sens au choix des produits : le respect de l'environnement est le premier critère d'achat des Français de 40 ans et plus

L'essor des bouquets « produits et services » chez les professionnels du funéraire correspond à un univers immatériel spécifique. Dans la mesure où les achats s'intègrent dans un processus de ritualisation, produits et services doivent s'inscrire dans un même registre symbolique et dans un même système de valeurs. C'est pourquoi les Français, davantage impliqués dans les services funéraires (organisation, cérémonie), veulent également associer un imaginaire au choix des produits. Aujourd'hui, cette dimension immatérielle s'inscrit fortement dans la sensibilité à l'environnement.

Il s'agit là d'une recherche de sens profond, plus personnel au rite. L'environnement doit certes être protégé mais il faut aussi que le corps retourne à la terre de la manière la plus naturelle possible. Le cycle de vie de la personne défunte s'achève en accord avec les éléments terrestres. Certains professionnels du funéraire ont donc investi cette recherche de sens pour promouvoir leurs produits. Les débats sont vifs sur la réalité de ces prestations (cercueils en bois biologiques, en carton). Quoi qu'il en soit, le respect de l'environnement est le premier critère d'achat des Français de 40 ans et plus (38% le citent en premier choix pour un cercueil destiné à l'inhumation, 50% pour un cercueil destiné à la crémation). Le prix n'arrive qu'en deuxième position, suivi de loin par les notions de qualité et d'apparence. Le critère environnemental est plus souvent privilégié par les athées et par les personnes choisissant la crémation. Ces dernières privilégiaient déjà l'écologie pour expliquer leur choix de ce type d'obsèques ; ce critère était la deuxième raison évoquée (26 %), la première étant « ne pas embarrasser la famille » (34 %). La crémation marque ainsi une volonté d'échapper à la marchandisation du décès pour se rapprocher de valeurs plus personnelles et plus naturelles. L'importance du critère écologique, propre aux deux types d'obsèques, contraste avec l'ordre des critères de la consommation, en général, qui privilégient d'abord la qualité, puis le prix et enfin le respect de l'environnement.

C'est bien parce que les obsèques s'inscrivent encore dans une démarche rituelle que la recherche de sens dans l'achat de ces produits est aussi forte. Il est vrai qu'elle est plus souvent le fait des classes aisées (surreprésentées chez les athées).²⁰

Une aspiration écologique qui entre en contradiction avec un recours grandissant à la thanatopraxie

Ainsi, on constate une aspiration grandissante au respect de l'environnement qui s'exprime dans le choix de matériaux écologiques, mais dans un même temps une explosion des demandes de soins de thanatopraxie, alors que ces derniers sont particulièrement polluants. Cette contradiction est probablement liée à la méconnaissance du caractère polluant des soins par le grand public. Inutiles dans 80% des cas, les soins de thanatopraxie sont vantés par les entreprises de pompes funèbres comme un hommage au mort, pour que l'on garde une belle image de lui à jamais, une image proche de celle de son vivant ; pour nous permettre de regarder plus facilement la mort en face, une mort « civilisée » comme la nomme le sociologue Tanguy Châtel : « *Nous ne sommes plus dans le tabou absolu de la mort comme jusque dans les années 1990. Avec le développement des soins palliatifs, elle a retrouvé droit de citer.*

²⁰ Enquête sur les pratiques liées aux obsèques réalisée auprès des 40 ans et plus par le Crédoc à la demande de la Chambre syndicale nationale de l'Art Funéraire (CSNAF) - 2009 www.credoc.fr

Mais si l'on n'escamote plus le cadavre, on ne le montre pas pour autant dans sa crudité, dans son état naturel. On ne peut regarder en face qu'une mort «civilisée» ». Cette réalité explique non seulement le succès de la thanatopraxie mais aussi et de fait, le développement de ce métier. Salariés d'une pompe funèbre ou bien indépendants, on recense actuellement en France plus de 800 thanatopracteurs qui ont le diplôme national de thanatopraxie délivré par le Ministère de la Santé. Et ces professionnels sont les premiers à être concernés par les produits dangereux et polluants utilisés. « Le formol, dont huit à dix litres sont injectés dans le cadavre, passe à terme dans les nappes phréatiques s'il est enterré, se transforme en dioxines s'il est incinéré, menace de cancers professionnels les thanatopracteurs qui travaillent dans les sous-sols peu aérés des chambres mortuaires. Selon l'Institut national de recherche et de sécurité - INRS, « les thanatopracteurs semblent sous-estimer la gravité des dangers auxquels ils sont exposés ». France et Grande-Bretagne exceptés, la thanatopraxie est partout interdite en Europe ou restreinte à des cas exceptionnels de transports de corps. Selon l'INRS, elle n'y concerne que 3 % des défunts. »²¹

21 *Embaumer le corps des défunts, une pratique en plein essor* - Article de Pascale Krémer - Le Monde du 28.07.12

➤ **L'écologie répond à la demande de sens et se traduit dans les produits funéraires : exemples**

Les urnes biodégradables ou les cercueils fabriqués non plus en bois, mais en carton ou à base de matières complexes de papier, produits en fibres recyclées sans chlore et assemblés avec des colles végétales, s'inscrivent parmi les grandes tendances de demain.

○ **Le cercueil écologique 100% bois**

www.batiactu.com



Les fabricants de cercueils s'engagent de plus en plus dans la fabrication durable en privilégiant une approche écologique. Ainsi, des sociétés comme Simo Funéraire ou La qualité B à Saint-Martin-la-Sauveté dans la Loire, utilisent un bois certifié PEFC, un label européen qui garantit qu'il est extrait de forêts durablement gérées. Les capitons ne sont plus en polyester, issu du pétrole, mais en coton non traité. Les vernis sont sans solvants, enfin, l'ornementation métallique est remplacée par des ornements en bois. Résultat : pour le prix d'un cercueil plus élaboré, le produit est très sobre mais plus respectueux de l'environnement. Selon Bernard Carignant, directeur commercial de Simo funéraire ces cercueils «éco-conçus» permettraient un gains de 48% sur la pollution atmosphérique et 30% sur la pollution des eaux.

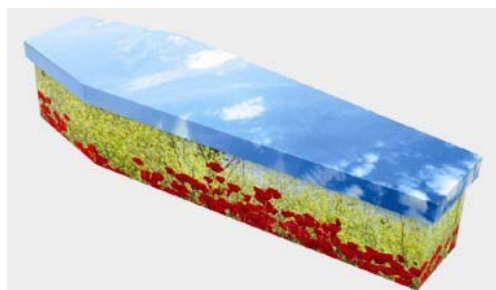
➤ **Cercueil écologique en papier recyclé**

<http://www.ecopod.co.uk/>



➤ **Cercueil en carton**

vertfocus.com



Alors qu'ils sont utilisés depuis de nombreuses années chez les Britanniques, il aura fallu attendre 2007 pour voir les premiers cercueils en cartons en France. Un triple avantage : la personnalisation, le prix et le respect de l'environnement, mais les cercueils en carton ne sont pas autorisés de partout, ne sont pas totalement écologiques non plus et sont fortement déconseillés pour les crémations notamment pour des raisons de solidité en moment de l'enfournement.

➤ **Cercueil écologique bio-dégradable fabriqués à base de jacinthe d'eau**

Patrick Vanhorenbeke entrepreneur bruxellois de pompes funèbres www.unionetactions.be



➤ **Urne biodégradable en bambou naturel non traité**

Société Alternita Nimes



➤ **Urne biodégradable et écologique, à base d'argile et de composants végétaux**

www.funeraire-urne.fr



L'urne peut être immergée ou enterrée, soluble en 2 jours dans l'eau ou 3 semaines en terre. Fermeture du couvercle par simple humidification à l'eau.

➤ **Urne biodégradable avec graines de pin d'Alep**



Le créateur Gerard Moline a combiné la notion romantique de la vie après la mort avec une solution écologique. Son urne Bio est une urne biodégradable fabriquée à partir de noix de coco, tourbe compactée et de cellulose. A l'intérieur de l'urne a été déposé un sachet de graines de pin d'Alep. Une fois les cendres placées dans l'urne, il suffit de l'enterrer puis la semence germe et commence à se développer.

La fabrique de nouvelles formes rituelles

Gaëlle Clavandier est Maître de conférences en Sociologie à Université Jean Monnet, Saint-Étienne et chercheuse au Centre Max Weber dans l'équipe « Dynamiques de la vie privée et des institutions ». Elle étudie comment se « bricole » de nouvelles formes cérémonielles à partir d'éléments piochés dans les rituels religieux, mais aussi dans une ouverture laïque. Selon Gaëlle Clavandier, « *Le rituel se passe sur une scène, avec des acteurs, un protocole, une scénographie, des décors, une finalité, le tout dans une temporalité définie.* »

➤ **T émoignage de Gaëlle Clavandier**

L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

Le rituel est donc l'expression d'un ensemble de codes communs dont la répétition sociale dans un ensemble social fait sens...

Oui, mais il ne s'agit pas simplement de codes, lesquels ne portent pas nécessairement du symbole. On le comprend mieux lorsqu'on pointe la différence entre un pictogramme (qui est un code intelligible avec une seule signification) et un symbole (dont l'interprétation est polysémique). Le rituel se passe sur une scène, avec des acteurs, un protocole, une scénographie, des décors, une finalité, le tout dans une temporalité définie... Souvent on a tendance à vouloir appliquer de manière un peu volontariste les différents attributs du rituel. Certaines entreprises de pompes funèbres ont bien compris qu'il y avait un enjeu de donner du sens aux cérémonies, mais il est difficile de ne pas tronçonner le cérémonial en juxtaposant des moments, des rencontres. Pour le deuil, à la différence peut-être des mariages et des naissances moins porteurs d'angoisse, je pense qu'on a du mal à réinventer des choses. Sans doute également, notre société de consommation est plus prompte à accompagner des événements heureux.

Y a-t-il une forme de bricolage rituel ?

Oui on est sans doute dans une société du bricolage. Parce qu'on n'a pas de substitut univoque et unifié aux rituels traditionnels. Mais n'en a-t-il pas été toujours ainsi, avec des organisations que l'on adaptait aux circonstances, à l'environnement, même si les prescriptions étaient très prégnantes ? Tout simplement parce qu'il faut bien vivre. Reste, qu'il est notable que les normes sont plus flottantes. De plus, avec les migrations, des situations de métissage se sont créées.

Il y a une vraie question : peut être que 70 à 80% des gens vont choisir des obsèques religieuses alors même qu'ils ne sont pas tous pratiquants. Cependant, ils ne voudront pas plaquer seulement du « religieux » sur cet événement-là. L'étayage de la tradition semble important, mais on repère le besoin, ou plutôt l'envie de créer d'autres supports. D'où un certain éclectisme (modernité/tradition, aspirations de type populaire/objet de distinction sociale, etc.) qui n'a rien de révolutionnaire, comme une somme de petits moments. D'où cet archétype de la diffusion d'une chanson de Johnny Hallyday lors d'une bénédiction à l'église. Ces demandes hétérogènes ne me surprennent pas parce qu'elles relèvent de l'appropriation de chacun, mais elles ne viennent pas non plus totalement renouveler les cérémonies.

Quant à savoir comment penser le cérémonial lors d'une crémation, cela renvoie à la question du passage et de la séparation.

Lors d'une inhumation, c'est la descente du cercueil en terre qui marque la séparation définitive, ou la fermeture du caveau de famille. La cérémonie des obsèques ayant, le plus souvent, eu lieu dans un autre environnement que celui du cimetière.

Mais lors d'une crémation, que se passe-t-il ? La séparation se fait au moment de l'entrée dans le four ? Faut-il le montrer ? Jusqu'où doit-on aller dans le caractère performatif ? Doit-on montrer la flamme ? Le cercueil qui rentre, par le biais d'une caméra, en direct, etc. ?

Nous ne savons pas bien quoi, ni comment montrer, car ces dispositifs sont assez nouveaux.

Les opérateurs funéraires, comme les associations, sont assez prescriptifs mais, en fait, ils calquent, le plus souvent, un modèle ancestral sur des situations présentes. Sur la situation présente, je confesse que je ne sais pas ce qu'il faut faire. Si une famille considère qu'il faut faire les choses de telle ou telle manière, pourquoi pas. Les nouvelles pratiques s'inventent depuis la société, les gens. Car, après tout, s'il y a des pratiques qui émergent, c'est qu'elles répondent à quelque chose. A leur échelle, les individus commencent à construire, ils ne sont pas bien armés, et certes ce n'est pas très construit... Mais ne vaut-il pas mieux laisser la place à cette imagination, même si elle est un peu défailante, même si elle est éphémère, plutôt que d'être dans des injonctions ?

A ce titre, je mettrais juste en garde les professionnels du secteur funéraire de ne pas développer trop d'« injonctions paradoxales » ou de véhiculer un point de vue moral, qui consisterait à dire que toute action sortant d'un cadre établie serait nécessairement déviante.

Du cimetière en ville au complexe funéraire urbain

Les pratiques funéraires évoluent. Leurs évolutions impactent les cimetières qui doivent effectivement accueillir plus largement des columbariums, des jardins du souvenir ou des carrés confessionnels pour s'adapter aux nouvelles demandes. Mais les pratiques funéraires impactent également les autres lieux funéraires : les crématoriums qui doivent être en capacité d'absorber l'accroissement de la demande, les lieux de conservation des corps et les salons de présentation qui doivent s'adapter aux différentes cultures et aux différents modes de prière. En effet, si certaines communautés se recueillent dans le silence, d'autres s'unissent dans des prières collectives à haute voix, et d'autres encore se réunissent autour d'offrandes dans des moments festifs. Et la cohabitation entre ces différents types d'obsèques est parfois difficile. De même les salles de cérémonies sont amenées à être de plus en plus modulables pour garantir et faciliter des cérémonies organisées sous différentes formes rituelles (capacité d'accueil, équipements audio et vidéo, possibilité d'intégration de signes religieux ou pas, etc.) Enfin, les services funéraires sont de plus en plus sollicités pour des possibilités de réception après la cérémonie pour que les proches puissent se retrouver dans une ambiance conviviale après avoir accompagné le défunt dans son passage vers l'au delà.

Ainsi, c'est l'ensemble des lieux funéraires qui sont à repenser, dans leur unité mais aussi dans l'intérêt, ou pas, de leur regroupement dans une même enceinte.

Un cimetière peut être composé d'allées bordées de tombes en pleine terre ou de caveaux, d'espaces spécifiques pour les enfants et des carrés « dédiés » aux différentes confessions religieuses, et abriter également un columbarium, des cavurnes, des espaces de dispersion des cendres généralement dénommés jardin du souvenir, un terrain commun et un ossuaire. Et, lorsqu'il abrite aussi un crématorium, des salles de toilette, des salons de présentation et des salles de cérémonie, il est toujours cimetière mais il est également « complexe funéraire ». Le cimetière communautaire de Bron et le cimetière de la Guillotière à Lyon sont en ce sens, plus que des cimetières, de véritables sites funéraires capables d'accueillir et d'accompagner les corps dans toutes les étapes qui suivent le décès.

Dans une réflexion prospective, c'est donc à l'ensemble des lieux et services qu'il convient de penser et de poser la question de leur proximité, voire de leur regroupement.

La proximité des lieux funéraires est plus simple pour les familles qui n'ont pas à se rendre en différents endroits dans la ville. Le regroupement des services funéraires peut également permettre un fonctionnement plus cohérent.

Qu'ils soient regroupés ou pas, l'accessibilité des services funéraires est un élément essentiel. Le sentiment des personnes de confession musulmane d'être reléguées à Rillieux compte tenu de la saturation du cimetière de Bron en est une illustration. De même, les études ou enquêtes nationales révèlent que l'éloignement des nouveaux cimetières en dehors de la ville est très mal perçu.

Les enquêtes du Crédoc sur les pratiques liées aux obsèques ont révélé une évolution négative de la perception des cimetières par les Français et que le développement de grands cimetières urbains, aujourd'hui repoussés dans les périphéries, instaurait un sentiment de « surpopulation mortuaire ». Au sein d'immenses espaces, la tombe devient un endroit socialement anonyme. Les conditions propices au recueillement s'estompent. Les cimetières apparaissent

alors uniquement organisés autour de critères fonctionnels. Le cimetière doit être facilement accessible, desservi par les transports en commun et intégrer dans le tissu urbain pour ne pas générer de sentiment de relégation des morts. On doit pouvoir également se garer facilement car nombre de personnes viennent de loin pour des obsèques de proches du fait de l'éclatement géographique des familles, et nombre d'entre elles sont (logiquement) âgées.

Par ailleurs, la question de la répartition des sites dans un souci d'équité territoriale, notamment pour les crématoriums, reste posée. Selon Céline Eyraud s'il n'est pas nécessaire de créer un crématorium dans chaque cimetière, il est indispensable de couvrir l'ensemble du territoire national de crématoriums. En effet certains territoires à l'exemple de la Haute Loire n'ont pas de crématorium ce qui contraint les gens à aller à Saint-Étienne, Clermont Ferrand ou Lyon. Alors qu'à Roanne, le crématorium de la ville est situé en face de celui de la ville voisine, dans la même rue !

Enfin, dans le cadre de regroupements, il est important dans l'organisation du « complexe funéraire » d'éviter une certaine contamination des espaces. Par exemple de juxtaposer un carré juif ou musulman et un crématorium, un espace de réception post cérémonie d'un jardin des souvenirs, etc.

➤ **Témoignage Catherine Michel**

Responsable du service équipements et délégation du service public – Direction Logistique et bâtiments du Grand Lyon. L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

Faudrait-il repenser l'organisation interne des cimetières, et si oui à partir de quels principes d'aménagement ?

Le cimetière est un espace en mutation et il serait effectivement intéressant de penser son évolution, de l'anticiper et de se projeter dans de nouveaux possibles. Cependant, nous manquons encore beaucoup d'imagination.

De plus, nous avons été échaudés par des expérimentations qui n'ont pas été concluantes, comme celle de caveaux autonomes hors sol dans une ville du sud de la France qui a rencontré de nombreux problèmes techniques.

Et, comme le sujet reste tabou, nous ne nous autorisons pas à être créatifs, et c'est fort dommage.

➤ **Témoignage de Catherine Masson**

Directrice Générale des Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération Lyonnaise - L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

Quel serait pour vous le cimetière ou plus précisément l'espace funéraire idéal ?

Pour répondre à cette question, il faudrait d'abord définir les termes : qu'est-ce qu'un espace funéraire ?

Il me semble intéressant de prévoir les équipements funéraires dans une certaine centralité et une certaine proximité les uns des autres. Il faut effectivement penser les équipements dans leur relation entre eux, mais aussi dans leur indépendance. Par exemple, les chambres funéraires et le crématorium doivent pouvoir être autonomes et ne pas dépendre des horaires d'ouverture du cimetière. Par ailleurs, ces équipements doivent s'insérer dans la ville, avoir leur place.

➤ **Témoignage Valérie Huet**

Responsable des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux-la-Pape pour Saur par délégation de service public du Grand Lyon - L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

Quelle serait pour vous l'organisation idéale d'un site funéraire ?

Il me semble qu'effectivement il convient de parler de complexe funéraire, c'est à dire d'un endroit où l'on retrouve un ensemble des lieux funéraires.

De mon point de vue, un site funéraire doit abriter un cimetière, mais aussi un site cinéraire avec des cavurnes, des columbariums, un jardin de dispersion des cendres, et pourquoi pas un jardin spécifique pour les enfants...

Il devrait y avoir un réel effort de fait sur l'accessibilité au site et dans le site.

Il devrait également disposer de chambres funéraires, d'un salon funéraire assez spacieux pour accueillir les cultes qui pratiquent des prières collectives, de salles de toilettes et de thanatopraxie, d'espaces de cérémonie et d'une salle de réception où les gens peuvent se retrouver après une crémation ou une inhumation.

Il serait intéressant qu'il bénéficie également d'un lieu de convivialité, une forme de café sans alcool où l'on peut s'asseoir, prendre une petite collation, attendre dans de bonnes conditions, parler à des proches.

Ce lieu pourrait également être mis à disposition des associations, des célébrants, proposer des livres, des musiques et pourquoi pas des animations comme les cafés deuil organisés aujourd'hui dans un café de la presque île par une association.

L'agencement des lieux est primordial pour le bon fonctionnement d'un tel site. Il faut par exemple que les espaces dans les cimetières soient séparés les uns des autres pour respecter chaque culte, que les chambres funéraires soient reliées au crematorium, qu'elles bénéficient d'une entrée indépendante, que l'espace de convivialité soit central pour être ouvert à tous, que la salle de réception soit isolée...

Le cimetière idéal pourrait être un beau projet pour le Grand Lyon, pour une agglomération de son envergure.

➤ **Témoignage de Gaëlle Clavandier**

Maître de conférences en Sociologie à Université Jean Monnet, Saint-Étienne, Chercheure au Centre Max Weber - L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

Comment penser les nouveaux espaces funéraires ?

Cette question relève du marketing public, elle suppose de prendre en compte à la fois des éléments de politique publique, mais aussi de bien saisir les enjeux contemporains.

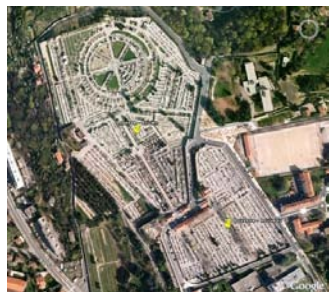
Beaucoup de questions sont en suspens, lesquelles appellent une réponse globale.

Or, les pouvoirs publics, notamment les mairies ou les régies intercommunales ont tendance à produire des réponses ponctuelles et souvent techniques à des problèmes émergents. Faut-il prévoir un espace multiconfessionnel ou une salle pour chaque culte et une salle laïque sachant par exemple que les musulmans préfèrent un espace multiconfessionnel à un espace laïc ? Comment donner de la matière, un décorum, comme on trouve dans les églises de l'encens ou des tentures, qui convienne à tout le monde ? Les crematoriums doivent-ils être accolés aux cimetières ? Comment permettre le respect des lieux et dans un même temps les rendre plus vivants, voire attractifs ? etc.

Cela va se répercuter par des actions comme : la construction d'un centre funéraire avec des espaces modulables, l'ouverture de salons funéraires 24h/24h, la création d'un carré des enfants, l'aménagement d'un carré confessionnel, la conception d'un espace cinéraire de dispersion des cendres, la réduction de la durée des concessions ou encore l'accompagnement des indigents...

Pour avoir une réponse plus globale, il faudrait savoir pourquoi telle démarche est mise en œuvre et selon quels objectifs ? Car en créant des espaces et de nouveaux dispositifs, comme en répondant à des demandes nouvelles, les pouvoirs publics, comme les opérateurs funéraires participent à une refonte de notre rapport à la mort.

3. PENSER LE CIMETIERE URBAIN DE DEMAIN



Cimetière de Loyasse Lyon
<http://www.landrucimetieres.fr>

Qu'il soit simple cimetière, cimetière à forte valeur patrimoniale à l'instar du cimetière de Loyasse ou « complexe » funéraire à l'exemple de celui de la Guillotière ou du cimetière communautaire de Bron, ces lieux, ou objets urbains, sont amenés à évoluer.

Lieux de repos des morts, ils sont souvent considérés comme des lieux tristes et pas toujours adaptés au recueillement et à la méditation. Éléments importants du tissu urbain, ils n'y sont pourtant pas toujours bien intégrés et constituent parfois de véritables enclaves. Lieux fermés, ils pourraient davantage s'ouvrir sur la ville et proposer de nouveaux usages.

Lieux vastes, étendus et de très faible densité, peu fréquentés et non éclairés la nuit, ils constituent des zones de respiration et d'abri pour la faune et la flore ; une caractéristique qui mériterait d'être affirmée.

Et, si certaines personnes ne peuvent envisager d'habiter à proximité d'un cimetière, d'autres considèrent plutôt cette proximité comme un atout, une garantie de ne pas avoir de vis à vis et de bénéficier ainsi de vues et de lumière. C'est d'ailleurs ce que confirme le marché de l'immobilier en centre ville, puisque le coût des logements mitoyens d'un cimetière n'est pas moins élevé qu'ailleurs. Pour autant, une certaine densification des cimetières par l'introduction de bâtiments verticaux, notamment pour abriter des columbariums, pourrait être un des axes de réflexion sur e devenir des cimetières.

Plus globalement, c'est bien une meilleure intégration de ces lieux dans le tissu urbain et la place que l'on souhaite leur accorder dans la ville qui sont aujourd'hui questionnées.

Comment penser le devenir des cimetières en fonction des évolutions sociétales ?

Comment mieux répondre aux aspirations et aux attentes des usagers ?

Comment améliorer la perception et l'appropriation de ces lieux par les citoyens ?

Comment concilier les caractéristiques d'espace intime et protégé avec une possibilité d'ouverture pour une meilleure insertion urbaine des cimetières ?

Quels nouveaux usages est-il possible d'imaginer ?

Comment conjuguer plus grande ouverture et sécurité ?

Quel rôle pour l'artiste, l'architecte, le paysagiste ?

Comment densifier sans dénaturer ?

Quelle place donner aux cimetières dans la ville de demain ?

C'est à cet ensemble de questions que nous apportons des pistes de réflexion et des propositions dans cette troisième partie.

Comment les Français perçoivent les cimetières ?

Le cimetière : un lieu fondamental, de mémoire et de tradition

35 % des Français de 40 ans et plus, pensent que le cimetière est une façon de donner un lieu aux personnes disparues (aspect psychologique) et pour 33 % des individus interrogés par le Crédoc en 2009, c'est un lieu de mémoire collective et un espace hors de la sphère privée pour 3 % (dimension sociale). Ces deux visions, partagées par les catholiques et notamment par les pratiquants, s'accompagnent d'une troisième : le cimetière est d'abord perçu comme une tradition pour 26 % des plus de 40 ans, en particulier pour les non-croyants (43 % chez les athées et 35% chez les agnostiques). Cette notion de tradition est importante parce que c'est elle qui continuera dans l'avenir à donner tout son sens à une cérémonie, associant à la fois les personnes sensibles au sentiment religieux et les autres. Pour les générations qui n'ont plus de pratique religieuse sur laquelle se reposer, le cimetière correspond à un besoin de se rassurer en retrouvant le socle des valeurs de base.²²

Une demande d'aménagement et de renforcement de la présence du végétal

Les familles enquêtées par le CRÉDOC en 2003 ont des représentations du cimetière qui tiennent presque de la caricature. Il y aurait, d'un côté, le cimetière urbain, froid, impersonnel et, de l'autre, le cimetière rural, chaleureux et convivial. Idéalisé, ce dernier bénéficie d'un certain nombre d'atouts : un environnement plus agréable (la campagne, la nature, le calme, l'espace...), une taille plus « humaine », un entretien sans doute plus régulier des tombes et un enracinement dans une tradition, une histoire familiale pouvant s'appuyer sur plusieurs générations. Les rares évocations positives des cimetières sont toujours à porter à l'actif des cimetières ruraux, perçus comme propices au recueillement. Quand on les interroge plus précisément sur leurs attentes, les familles recherchent d'abord de la praticité. Leurs demandes portent à la fois sur :

- l'infrastructure : poubelles, points d'eau, bancs, locations de petits matériels de jardinage...
- et sur l'organisation de l'espace en vue de faciliter le recueillement (aménagement paysagers...).

Lorsqu'elles entrent en contact avec les mairies, les familles soulèvent deux problèmes principaux : 61 % des communes ont reçu des réclamations concernant des dégradations commises ; 47 % ont fait face à des administrés mécontents de l'entretien courant des cimetières. Ces deux griefs sont partout les principaux thèmes de mécontentement.

Elles souhaitent davantage de commodités (bancs, points d'eau, poubelles) et un aménagement de l'espace laissant une plus grande part à la nature.²³

²² Enquête sur les pratiques liées aux obsèques réalisée auprès des 40 ans et plus par le Crédoc à la demande de la Chambre syndicale nationale de l'Art Funéraire (CSNAF) - 2009 www.credoc.fr

²³ Enquête sur les pratiques liées aux obsèques réalisée auprès des 40 ans et plus par le Crédoc à la demande de la Chambre syndicale nationale de l'Art Funéraire (CSNAF) - 2003 www.credoc.fr

Quels nouveaux usages pour le cimetière de demain ?

Les grands villes adoptent des stratégies de densification pour limiter l'étalement urbain et le foncier devient rare et particulièrement prisé.

Les cimetières occupent de grandes superficies et constituent des enclaves, des ruptures dans le tissu urbain, et sont peu fréquentés, sous occupés.

L'idée de faire évoluer les cimetières urbains existants en véritables parcs urbains et de repousser les nouveaux à la périphérie apparaît séduisante. Elle pourrait se traduire dans les différents documents d'urbanisme qui ne peuvent faire l'impasse de ces surfaces, de ces entités urbaines inscrites dans le territoire.

Pour autant, l'idée d'ouvrir les cimetières à de nouveaux usages pour rationaliser l'espace urbain et mieux les insérer dans la ville n'est pas sans soulever un certain nombre de questionnements et renvoie directement à la place que l'on veut réserver à ces lieux dans la ville, et à notre relation avec la mort comme partie intégrante du cycle de vie.

Le cimetière est-il un lieu intouchable ?

Est-il souhaitable et possible d'aménager des zones de pratiques sportives, de pique-nique ou de jeux dans les cimetières à l'instar de ce que l'on peut trouver dans les parcs urbains ?

Est-il souhaitable d'ouvrir plus largement les cimetières au public et pour quels autres usages ?

➤ **Témoignage de Catherine Masson**

Directrice Générale des Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération lyonnaise
L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

Sur l'ouverture des cimetières à de nouveaux usages...

Quant à l'idée d'ouvrir les cimetières à d'autres usages, il me semble qu'il faut rester prudent. Il peut être intéressant d'offrir des vues ou des traversées, mais il convient avant tout de ne pas trop les exposer. Il faut prendre en compte la ville avec ses risques et en considération la profonde souffrance des familles et plus largement des citoyens quand ces lieux font l'objet de dégradation. Les maires sont responsables de la décence des lieux et du respect qui leur est dû.

➤ **Témoignage de Catherine Michel**

Responsable du service équipements et délégation du service public – Direction Logistique et bâtiments du Grand Lyon - L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

L'idée d'ouvrir plus le cimetière sur la ville en offrant des traversées, des visuels ou en accueillant de nouveaux usages vous semble donc irréaliste ?

L'idée de permettre des traversées pour éviter aux piétons de faire de longs détours est effectivement une belle idée. Cependant, la cohabitation d'usages différents peut se révéler difficile. Le joggeur peut gêner des personnes qui participent à une inhumation ou à une dispersion de cendres. De plus, l'ouverture des cimetières comporte des risques de vandalisme ou de vols.

Dans la clairière qui accueille les enfants au cimetière de Bron, les parents déposent souvent des souvenirs, des jouets ou des peluches et il est déjà arrivé que ceux ci soient volés. Enfin, les actes de profanation sont aussi une hantise. Ce non respect des morts est particulièrement douloureux et développe des réticences à l'idée d'ouverture et le vœu des familles que cet espace reste fermé, protégé.

Commencer par remplacer les hauts murs par des grilles offrant des transparences, des vues, permettrait d'éviter l'effet forteresse et aux cimetières de mieux s'intégrer dans le paysage urbain. Mais, de mon point de vue, ces ouvertures visuelles n'auraient qu'un faible impact sur l'idée d'ouverture pour une plus grande appropriation des cimetières.

➤ **Témoignage Gaëlle Clavandier**

Maître de conférences en Sociologie à Université Jean Monnet, Saint-Étienne, Chercheure au Centre Max Weber - L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

Peut-on aujourd'hui imaginer de nouveaux usages des cimetières ?

Il est difficile d'apporter une réponse générale à cette question. En fait, tout dépend du lieu en question, sa situation dans l'espace urbain, son potentiel d'un point de vue culturel et touristique, son ouverture à l'inter-culturalité...

Je pense que de nouveaux usages sont envisageables, mais qu'il ne faut pas tout verrouiller en amont.

Par contre, il ne faut pas se bercer d'illusions car nos représentations qui poussent à une séparation des lieux (espace des vivants, espaces dédiés aux morts) sont tenaces et je ne pense pas que l'on soit prêt à accepter une ouverture large des cimetières. Il est certain qu'une politique publique d'ouverture (fluidité des accès, horaires d'ouverture plus larges, visites guidées, lieux de repos) rendrait plus visible ces espaces et aurait un effet direct sur notre perception de la mort comme partie intégrante d'un cycle de vie. Ce serait effectivement intéressant de réfléchir à une démarche de ce type à l'échelle d'une agglomération.

Quelle ouverture raisonnée, raisonnable, envisagée ?

En 2008, le SIFUREP - Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne – a réalisé une enquête sur la gestion des cimetières adhérents au SIFUREP en partenariat avec l'APUR – Atelier Parisien d'Urbanisme. 107 cimetières ont participé à cette enquête qui a permis de montrer l'importance des cimetières dans la vie des communes en terme d'espace, de fréquentation pour les rites funéraires (inhumations, recueillement...) ou pour d'autres motifs (promenade...), les pratiques actuelles et leur évolution dans le temps (pratiques funéraires, mode de gestion...) et la pression éventuelle sur les équipements (reprises...). Cette enquête a révélé que 60% des cimetières sont aussi fréquentés comme lieu de promenade, comme raccourci ou encore pour des visites (journée du patrimoine...) mais aussi que très souvent ces espaces constituent une enclave importante, un obstacle aux pratiques urbaines.²⁴

Comme le souligne l'enquête du SIFUREP, les murs forment la partie la plus visible et caractéristique du cimetière. De tout temps ils les isolent du monde des vivants et protègent cet espace sacré. L'autre élément caractéristique qui renforce l'impression d'enclave provient des linéaires souvent très longs. Enfin, les cimetières sont généralement fermés par de grands portails qui ne s'ouvrent qu'en journée durant les horaires des services municipaux, ce qui renforce encore le caractère fermé des lieux.

De plus grandes amplitudes horaires, l'aménagement de voies traversantes souvent facilité par la préexistence d'allées centrales, sont ainsi souhaitables. De même, des percements de murs remplacés par des grilles permettent de rompre les linéaires et offrent des vues tout en garantissant la sécurité et la tranquillité du lieu.

Ces dispositions sont autant d'éléments qui peuvent facilement permettre une meilleure insertion des cimetières dans le tissu urbain tout en respectant la vocation initiale du lieu.

➤ **Témoignage Aurélie Mallet**

Habitante du Grand Lyon qui ne veut pas vivre à côté d'un cimetière - L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

Selon vous quels nouveaux usages pourrait-on envisager dans un cimetière ?

Le cimetière devrait être un lieu de vie, avec beaucoup de végétation, des bancs, des niches pour les oiseaux, et même des jeux pour enfants. L'absence de vie et la tristesse des cimetières français entretiennent un sentiment d'angoisse par rapport à la mort. L'idée que l'on terminera dans un tel endroit est peu rassurante et à l'inverse, savoir que notre dernière demeure sera dans un lieu vivant me semble bien plus apaisante.

Nous n'allons pas au cimetière seulement pour entretenir les tombes, mais bien pour garder un lien avec les défunts. Nous cultivons ce lien dans un recueillement triste et silencieux alors que nous pourrions l'envisager différemment, de façon moins dramatique et plus partagée.

²⁴ Synthèse de l'enquête sur la gestion des cimetières adhérents au SIFUREP – 2008 www.apur.org

Il est très important d'avoir un endroit pour se recueillir et rendre visite à ses morts, mais il ne faut pas que le cimetière soit dédié qu'à ce seul usage. Je pense en effet, qu'il serait intéressant de plus ouvrir le cimetière sur la ville, de susciter de nouveaux usages assez similaires de ceux que l'on retrouve dans les parcs urbains pour que le lieu soit plus agréable et ouvert à tous y compris aux enfants. Les cimetières représentent un fabuleux potentiel pour permettre aux habitants des villes de bénéficier d'espaces de verdure et de repos tant souhaités et demandés.

Le cimetière : un espace naturel et vivant ?

Développer le rôle écologique des cimetières dans la ville

Dans le contexte de la ville dense, les cimetières, par la permanence de leurs emprises foncières, sont des leviers essentiels du renforcement de la nature en ville, considérée à la fois sous l'angle de la biodiversité et du développement durable.

L'enquête du SIFUREP souligne l'intérêt environnemental des cimetières. Les cimetières, lieux de calme peu ou pas éclairés, peuvent participer aux migrations ou à la protection d'espèces faunistiques ou floristiques. Ces espaces aujourd'hui très minéraux et souvent dominés par les sols imperméables (bitume) pourraient contribuer à une meilleure gestion des eaux de surface. Recueillie pour l'arrosage des plantations ou infiltrée dans des sols moins étanches, cette eau réduirait les quantités déversées en égout (donc traitées) voire les risques de ravinement ou d'inondation. Le renforcement des emprises plantées, la réduction des emprises minérales et imperméables et une meilleure gestion des eaux peuvent fortement contribuer à limiter localement les effets des îlots de chaleur urbains (ICU) en réduisant les températures diurnes et nocturnes, en augmentant l'humidité de l'air (évaporation et évapotranspiration des plantes) et en favorisant l'aération (vents locaux dus aux différences de température).

Remplacer le gris par le vert

Si le cimetière est d'abord le lieu de repos des morts, un lieu de mémoire et de recueillement, un lieu reconnu par sa valeur patrimoniale, il n'en demeure pas moins qu'il aspire de plus en plus à devenir également un lieu jardin. Cette spécificité peut être grandement confirmée, répondre ainsi aux fortes demandes des citoyens de plus de nature en ville et avoir de véritables répercussions qualitatives sur l'aménagement et la gestion des cimetières. La végétalisation peut grandement contribuer à modifier la perception des cimetières souvent considérés comme des lieux vides et froids, par la création de nouveaux paysages, de nouvelles ambiances, par l'introduction d'une certaine poésie.

Des actions simples peuvent être envisagées en ce sens : remplacer certains hauts murs d'enceinte par des haies, en habiller d'autres par des plantes grimpantes, marquer les allées par des plantations d'alignement, personnaliser les espaces par des plantations différenciées, créer des bosquets avec des essences nécessitant peu d'entretien, favoriser la végétalisation des tombes...

Outre l'importance de son impact sur le paysage et l'ambiance, l'aménagement paysager d'un cimetière peut également faciliter le confort de circulation notamment en introduisant des repères par une végétalisation différenciée des allées principales et des allées secondaires, des espaces cinéraires et ceux dédiés aux inhumations, des différentes clairières confessionnelles, de l'espace réservé aux enfants...

Renforcer le végétal, c'est aussi renforcer le caractère vivant du lieu

Selon Gaëlle Féat, paysagiste - urbaniste chargée de mission au CAUE de Loire-Atlantique, « *la présence de l'arbre dans un cimetière y possède une dimension culturelle et paysagère. Dans la culture méditerranéenne, le cyprès commun est le signe de deuil, l'if symbole d'éternité. Et au delà de sa signification historique, l'arbre peut tout simplement être considéré comme un être vivant, qui va venir habiter les lieux, offrir sa matière, son ombre, sa fraîcheur, les bruissements de son feuillage à l'abri duquel on pourra méditer. Sa présence contribue à la biodiversité.* »²⁵

Outre les végétaux, la création d'abris pour différentes espèces à l'exemple de nichoirs pour oiseaux, contribuent également à enrichir la biodiversité des lieux. Symboliser la vie par une présence renforcée de la faune et de la flore dans les cimetières permet de mieux intégrer la mort dans le cycle de la vie.

²⁵ *L'arbre dans le cimetière* Gaëlle Féat – Lettre d'information CAUE 44 n°10 Juin 2002

Comment repenser l'art funéraire dans une dynamique de renouvellement des cimetières ?

Renouveler l'art funéraire : innovation et personnalisation



Photos: Imagerie funéraire <http://culturevisuelle.org/viesociale/3846>

➤ **Témoignage de Catherine Michel**

Responsable du service équipements et délégation du service public – Direction Logistique et bâtiments du Grand Lyon - L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

L'art funéraire est assez classique et semble avoir peu évolué. Ne mériterait-il pas d'être renouvelé ?

L'art funéraire est d'une misère navrante. Là encore, le manque d'audace et d'imagination face à un sujet aussi sensible empêche tout mouvement vraiment créatif. Je pense à une tombe qui n'est pas comme la grande majorité en granit rose poli et qui se distingue par sa couverture en céramique, autrement plus poétique, plus originale et personnalisée.

Pourquoi n'irions nous pas vers une plus grande personnalisation, oser les graphs, oser de la couleur pour les cercueils, revendiquer des choses moins anonymes ?

➤ **Témoignage de Catherine Masson**

Directrice Générale des Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération lyonnaise
L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

Quelles relations entretenez-vous avec les marbriers ?

Les marbriers sont également des partenaires naturels du quotidien. Nous avons la chance à Lyon d'avoir des artisans qui travaillent dans la tradition et qui sont de très bon niveau. Malheureusement le métier se perd car les grandes enseignes, préférant vendre moins cher des produits standardisés fabriqués en masse en dehors de la France, ne font plus appel aux artisans.

L'art funéraire ne mériterait-il pas d'être renouvelé ?

Il est certain que l'on assiste à une standardisation et à une uniformisation qui n'est synonyme ni de renouvellement ni d'innovation !

➤ **Témoignage de Céline Eyraud**

Responsable du service concessions et réglementation des cimetières de la Ville de Lyon
L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

L'art funéraire est assez classique et semble avoir peu évolué. Est-ce parce que la mort est un sujet tabou ? Ne mériterait-il pas d'être renouvelé ? L'artiste a-t-il une place au cimetière ? Ne serait-ce pas une occasion pour redonner aux cimetières une valeur patrimoniale ?

L'art funéraire est surtout une mode du XIX^{ème} siècle lorsque les sculpteurs utilisaient des références antiques, qui ont eu une résonance particulière chez les gens compte tenu de leur dimension symbolique, et des symboles chrétiens. Les monuments totalement personnalisés du début du XIX^{ème} siècle étaient composés d'une stèle pour écrire le nom, de deux acrotères par référence antique et d'une couronne qui signifie l'infini. Plus tard, les monuments ont été agrémentés de sabliers, chouettes ou fleurs, autant d'éléments symboliques. Avec l'industrialisation, la fleur a été un élément particulièrement repris.

Aujourd'hui, on assiste à une uniformisation avec un choix de pierre tombale et stèle qui se porte plus sur le granit, un matériau digne qui ne nécessite pas d'entretien et qui vieillit bien, que sur un bâtiment personnalisé.

Lorsque nous avons travaillé sur la création de jardin de la mémoire qui accueille tous ceux qui n'ont pas de sépulture, nous avons conduit une réflexion bien au delà des simples aspects techniques avec un architecte particulièrement intéressant Pedro ANDRADE ILVA. De mon point de vue, l'artiste a toute sa place car il peut induire un autre regard et permettre une plus grande personnalisation.

Au cimetière de la Croix Rousse, une personne a carrelé avec beaucoup de soin la dalle de la concession où se trouve sa femme : n'est-ce pas la plus belle façon de commémorer quelqu'un que de créer pour lui plutôt que d'acheter quelque chose de standardisé ?

➤ En 1989, Ricardo Menon, assistant et ami de Niki de Saint Phalle, décède.



L'artiste compose alors une grande sculpture d'un chat en mosaïque d'environ 1,50 m de hauteur pour la tombe de son ami au cimetière de Montparnasse. Paris Côté jardin <http://www.pariscotejardin.fr/>

Tout le monde ne peut pas avoir un ami artiste de la renommée de Niki de Saint Phalle. Cependant, la personnalisation des tombes, caveaux, cavernes ou cases de columbarium si elle s'oppose aujourd'hui aux pratiques d'achat de produits standardisés, pourrait se développer si l'offre se diversifiait.

➤ Les Néerlandais cultivent l'art de la mort

Libération - 23 janvier 1995 Article de Sylvain Ephimenco

Cercueils transparents ou shows dans les crématoires: une nouvelle approche de la mort émerge aux Pays-Bas.



Walter Carpay et Nicole Carpaan sont les pionniers de ce art funéraire désacralisateur et avant-gardiste.

Un peu lugubre, certes, cette bâtisse amarrée à un quai glauque d'Amsterdam. Couloirs sombres et murs flétris, l'ancien entrepôt Wilhelmina sur la Oostelijke Handelskade est de plus condamné par les promoteurs qui rêvent d'y implanter des appartements de luxe. Alors n'est-ce pas finalement l'endroit idéal pour dépouiller la mort de son ennui en l'habillant d'un linceul de lumière ?

Voilà donc Walter Carpay qui gigote comme un possédé dans son atelier situé au deuxième étage du Wilhelmina. Il va, sautillant de cercueil de coquillages en pierre tombale à bricoler chez soi puis exhibe ses maquettes de tombes hérissées de boîtes de conserve et caresse le bois poli d'une urne-puzzle en forme de A. Ses yeux pétillent : « *L'initiale du mort qui s'appelait Alex. C'est démontable ! Les 18 morceaux de cette lettre sont creux, prêts à recevoir les cendres du défunt. Après la crémation, les amis et parents démantibulent symboliquement l'initiale et chacun empoche sa ration de cendres.* »

Walter Carpay et son acolyte Nicole Carpaan sont, aux Pays-Bas, les pionniers d'un nouvel art funéraire, le grafkunst, qui se veut désacralisateur, dérangent et avant-gardiste. Mais finalement, tous deux ne font peut-être que surfer sur cette vague qui, depuis deux ou trois ans, balaie les certitudes poussiéreuses des Néerlandais et laisse place à une nouvelle approche, fascinée, de la mort.

Aujourd'hui, en Hollande, on joue des pièces de théâtre dans les crématoires, on filme le dernier soupir des malades, on pousse la chansonnette dans le sillage des corbillards ou on lit des revues consacrées à la mort. « *Il se passe quelque chose d'étrange ici. Les gens font la queue lorsqu'un cimetière ou un crématoire organise une journée portes ouvertes et si on ne les en n'empêchait pas, ils s'engouffreraient à quatre pattes dans les fours* », s'esclaffe Walter Carpay.

« *Les cimetières sont les lieux les plus désertés par la culture et les plus éloignés de l'art. Mais c'est l'univers de la mort qui a été négligé, uniformisé, fonctionnalisé par les lois de l'économie. La mort, ses monuments, n'ont plus évolué depuis le XIXe. Il fallait lui redonner une identité, une place mieux en rapport avec l'art de notre époque.* »

Cette Hollande surprenante n'est-elle pas le seul pays au monde à avoir adopté en 1993 une législation autorisant l'euthanasie? La mort, le Hollandais semble vouloir en redemander à toutes les sauces, artistiques ou pas. En première mondiale il a assisté sur son petit écran, en octobre 1994, au dernier souffle, quasi en direct, d'un candidat à l'euthanasie. Au cours de l'émission la Mort sur commande, les téléspectateurs ont vu mourir un malade atteint de myopathie. Son médecin lui avait injecté un produit mortel devant les caméras. Autre exemple hypermédiatisé : Amsterdam a connu le plus grand show funéraire de son histoire avec l'enterrement de Manfred Langer, le patron de IT, la discothèque la plus branchée du pays.



Une véritable théâtralisation de la mort joyeuse qui a congestionné, durant des heures, le centre de la capitale. Le cercueil rose du populaire Manfred Langer, suivi de limousines de même couleur, était prolongé par une foule carnavalesque qui dansait. Il y eut toutes sortes de vedettes de variétés qui s'empressèrent d'égayer cette fête de leurs derniers tubes et, finalement, les centaines d'invités jetèrent chacun sur le cercueil-bonbon, à la place d'une poignée de terre, un flacon vidé de sa wodka.

Mais c'est le cimetière d'Amsterdam Westgaarde « où tout est permis », selon le quotidien Trouw, qui est en passe de damer le pion à ses concurrents en matière d'innovation. Shows sons et lumière, musique new age, la directrice Romea Venster était une adepte inconditionnelle du slogan « *la mort est aussi un divertissement* ». Malheureusement, elle a été terrassée par une crise cardiaque à la mi-décembre. Qu'à cela ne tienne, son enterrement a donné lieu à un spectacle musical agrémenté de rayons laser. Deux semaines plus tard, le cimetière accueillait, pour la première fois aux Pays-Bas, une troupe de théâtre, dirigée par Ton Voorstenbosch. La pièce *Tranen en Tissues* (Larmes et mouchoirs), jouée et chantée par le travesti Vera Springveer dans le rôle principal à côté d'un cercueil blanc, a fait salle comble dans le crématoire. « *C'est parce que les gens sont confrontés plus jeunes à la mort que celle-ci voit son contenu évoluer. On commence désormais à parler de divertissement funéraire* », explique Ton Voorstenbosch.

Même son de cloche chez Anja Krabben, la rédactrice en chef de la revue littéraire et philosophique Doodgewoon (Mortellement simple), entièrement consacrée à la mort. « *Le sida a certainement accéléré un phénomène déjà en mouvement. Mais je ne connais pas la raison de la nouvelle approche, plus culturelle, de la mort. Les Néerlandais en ont assez que ce qui entoure la mort ait été si longtemps sec, stérile et désertifié.* » Le magazine Doodgewoon est tiré à 3.000 exemplaires. Mais le portrait d'un homme décédé couché sur la couverture du deuxième numéro a tout de même fait grincer quelques dents.

Walter Carpay est ensorcelé par les tombes. Ses flamboyantes maquettes ne sont pour l'instant que rarement réalisées, car la plupart de ses clients amateurs « d'art-fun » sont jeunes et bien portants. On attendra donc avant de voir dans les cimetières les pierres tombales en coquilles de moules, les tombes en forme de banc public ou composées de gigantesques lettres où on lit Einde (fin).

Repenser le mobilier urbain

Outre la végétalisation ou l'ornement des tombes et caveaux, le mobilier urbain participe pleinement des paysages et des ambiances des cimetières. De plus et en complément des demandes d'entretien et de sécurité, les usagers des cimetières souhaitent pouvoir entretenir leurs tombes le plus facilement possible et pouvoir se recueillir dans de bonnes conditions.

Fontaines, bancs, éléments informatifs présentant le noms des défunts, corbeilles, arrosoirs, bacs à composte, mais aussi grilles, portails, abris, sanitaires, jardins du souvenir, sont autant de mobiliers ou d'aménagements qui caractérisent et peuvent singulariser un cimetière.

Mobiliser les paysagistes et professionnels et associer les habitants à une réflexion sur ces éléments pourrait permettre, dans une même dynamique, de tracer des lignes de progrès pour un aménagement plus qualitatif des cimetières et une meilleure sensibilisation et appropriation des lieux.

En effet, repenser le mobilier urbain des cimetières peut être l'occasion de rénover l'art funéraire et de permettre une plus grande appropriation des lieux auprès des les citoyens.

➤ **Témoignage d'Aurélie Mallet**

Habitante du Grand Lyon ne voulant pas vivre à proximité d'un cimetière - L'intégralité de l'entretien sur millenaire3.com

Ne craignez-vous pas que de multiplier les usages ou une trop grande ouverture des cimetières nuisent à la première vocation du lieu qui relève plus de l'intime ?

Il est évident qu'il convient avant tout de respecter le besoin de recueillement et d'être vigilant pour que les différents usages soient compatibles les uns avec les autres sans se heurter. D'autant qu'en France nous ne sommes absolument pas prêts pour que nos cimetières deviennent de véritables lieux de vie.

Dans d'éventuels projets, il me semble néanmoins et d'ores et déjà intéressant de prévoir à la fois un respect profond du caractère intime des cimetières et de penser une autre ambiance générale des lieux. De mon point de vue, il n'y a pas de schéma systématique à reproduire, mais au contraire, cimetière par cimetière, laisser émerger des projets.

Il faudrait laisser aux gens la liberté de travailler sur ce qu'ils souhaitent pour leur cimetière. Penser les cimetières comme un véritable sujet de concertation et de mobilisation des habitants permettrait de mieux les intégrer dans la ville et collectivement de développer un autre rapport à la mort et surtout aux morts. Pourquoi ne pas s'investir ensemble dans des actions d'embellissement, de jardinage, ou de soins de la faune et de la flore qui vivent dans les cimetières urbains ? Pourquoi ne pas imaginer des ateliers familiaux ?

D'une manière générale les lieux du funéraire sont terriblement lugubres alors qu'il est tellement important qu'ils soient beaux et permettent de conjuguer l'intime et le recueillement, mais aussi des moments collectifs où les morts ne sont pas coupés des vivants.

➤ **Le cimetière des Joncherolles : un exemple**

En 2010, l'APUR – Atelier parisien d'Urbanisme – a réalisé une étude particulièrement intéressante et riche d'enseignement sur le cimetière intercommunal des Joncherolles. L'approche est exemplaire et peut ainsi faire référence pour des réflexions sur le devenir d'autres cimetières ou espaces funéraires. L'architecture et l'art ont en ce lieu une place prédominante.²⁶

Histoire du site

En 1958, afin de créer un espace spécifique pour l'implantation d'un cimetière sur le lieu dit « Les Joncherolles » les communes de Pierrefitte, Villetaneuse, Saint-Denis et Saint-Ouen s'associent et fondent le Syndicat Intercommunal des Joncherolles en charge de la gestion du site. Soucieux de rendre ce lieu atypique, l'architecture du site est confiée à une grande signature : Robert Auzelle, architecte et urbaniste de renom. La commune d'Epinay-sur-Seine rejoint le syndicat en 1972 et 5 ans plus tard, le cimetière ouvre ses portes. Au cours des années, l'ensemble funéraire va évoluer pour offrir les meilleurs services aux usagers et s'adapter à l'évolution des pratiques : en 1978, le cimetière se dote d'un crématorium, le second créé en région Ile-de-France et d'un funérarium en 1981. Le cimetière sera ensuite agrandi en 1995 puis rénové en 2004 et 2008. Il comprend un espace cinéraire avec notamment un columbarium et un jardin du souvenir et abrite également un funérarium (une chambre funéraire et plusieurs salons de recueillement) et deux salles de cérémonies adaptées pour l'organisation d'obsèques civiles ou religieuses. Des commerces de marbrerie funéraires et fleuristes sont présents dans l'enceinte du cimetière.

L'ensemble funéraire des Joncherolles est un espace paysager de 17 hectares aménagés, riche d'environ 33.000 arbres d'ornements, conifères et arbustes entre lesquels fleurissent plusieurs centaines de rosiers.

Les visiteurs peuvent profiter du parc, se promener au cœur du site qui met à disposition près de 2 km d'allées de promenade et 2.000 m² d'espace de square ou simplement s'asseoir sur les bancs à l'ombre des peupliers.

La place de l'artiste et de l'architecte

L'architecture des Joncherolles est signée d'un grand nom de l'urbanisme et de l'architecture française : Robert Auzelle (1913-1983), grand prix de Rome, spécialiste de l'aménagement de cimetières, auteur de nombreuses œuvres funéraires, telles que le cimetière de l'Aiguillon à Nevers, la chapelle de Mosloy, ou encore les cimetières intercommunaux de Clamart et Valenton.

Une architecture que vient compléter plusieurs œuvres majeures à l'instar des Trois Parques de Maurice Calka (1921-1999), sculpteur, designer et urbaniste français, premier grand prix de Rome, prix de l'Académie d'Architecture de France et ancien membre de l'équipe de recherche et de proposition en urbanisme du ministère de la Construction.

²⁶ *Situation et devenir des cimetières métropolitains : le cas du cimetière intercommunal des Joncherolles.* APUR Décembre 2010 - www.apur.org



Le sculpteur réalise en 1974 trois sculptures monumentales en béton armé d'une hauteur de 4 m, situées à l'entrée du cimetière pour l'accueil des visiteurs.

L'œuvre symbolise les trois déesses de la mythologie grecque, Clothos, Lachesis et Atropos : la première file, la seconde dévide et la troisième tranche le fil des vies humaines, désignant par métaphore la vie, la destinée et la mort.

Le sculpteur et plasticien Pierre Sabatier (1925-2003), médaille de Bronze des Arts Plastiques de l'Académie d'Architecture en 1974, médaille d'Argent en 1976, participe également au patrimoine des Joncherolles. Lui qui aime inscrire ses œuvres dans des compositions d'ensemble les conçoit comme assumant une fonction précise : cloisons, portes, murs claustra, parois...

C'est dans cet esprit qu'a été réalisée la sculpture « Les Portes de l'au-delà ».



27

Par ailleurs, on retrouve au cœur du site une mosaïque de peinture réalisée par l'artiste peintre hongrois Atila Biro, ainsi qu'une œuvre originale, « Le Dodécaèdre », conçue par Robert Auzelle, solide (forme géométrique) de 12 faces symbolisant « la matière primordiale d'où Dieu forma les éléments avec des nombres et des formes ».²⁸



²⁷ www.pierresabatier.com

²⁸ www.cimetierejoncherolles.fr

Le cimetière de demain : un lieu spécifique et sensible à confirmer dans la ville

➤ **Interview de Bertrand Vignal**

« Le cimetière est un lieu de récit, un lieu fort en émotion, un lieu de l'imaginaire et du sensible ; un espace fermé, une structure pour provoquer une rupture dans la ville ; un contraste. »

Interview de Bertrand Vignal, paysagiste, co fondateur de l'agence Base

Propos recueillis par Catherine Panassier le 2 juillet 2013



Bertrand Vignal
Agence Base

Bertrand Vignal paysagiste, co fondateur de l'agence Base : présentation

Base (Bien aménager son environnement) est une équipe de paysagistes, architectes et ingénieurs, basée à Paris et implantée également à Lyon et à Bordeaux, réunis autour de trois paysagistes dplg1 associés, issus de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles : Franck Poirier, Bertrand Vignal et Clément Willemin.

Depuis l'an 2000, leurs projets intègrent le plus souvent une approche programmatique des environnements qui leur sont confiés, qu'il s'agisse de parcs urbains (parc Tempelhof à Berlin, parc Blandan à Lyon, les Prés de Lyon à la Chapelle Saint-Luc), de parcs touristiques (Eana terre des possibles à l'abbaye du Valasse, jardin du familistère de Guise), de restructuration écologique de berges (berges du Perreux-sur-Marne), d'aires de jeux pour enfants (aire de jeux du parc de Belleville à Paris), d'espaces publics (Cité du design à Saint-Étienne) ou d'urbanisme (quartier Saint-Jean à Bordeaux, Dijon Grand Sud).

Base fonde sa réflexion sur une analyse croisée entre des problématiques urbaines (architecture / paysage) et esthétiques (art des jardins / art contemporain). La mise en œuvre de ses projets repose sur le statut et la nature des espaces, une approche fine des milieux, et la prise en compte du caractère évolutif et insaisissable de la ville et du territoire. Dans l'agglomération lyonnaise, Base participe notamment au projet de réaménagement des rives de Saône.

Bertrand Vignal : l'interview

Quelle est votre perception des cimetières urbains d'aujourd'hui ?

D'une manière générale, les cimetières urbains sont tristes. Des cimetières comme celui de la Guillotière à côté duquel nous réalisons un parc urbain sur les anciens terrains de la caserne Sergent Blandan est particulièrement peu attrayant. D'autres construits sur le haut des villes, à l'instar de celui du Père Lachaise ou de Pragues, présentent un intérêt du fait de leur adaptation à une topographie improbable et de leur position symbolique sur la ville où les morts regardent les vivants. D'autres encore aménagés loin des villes sont comme une dalle posée dans un paysage, tramés et standardisés comme des bâtiments des années 1960 ; un système certes efficace mais nullement propice à la méditation. Les cimetières actuels ressemblent à des espaces remplis de rien, si ce n'est de dépression. Et souvent, des ifs plantés le long des grandes allées grises renforcent encore cette image et amplifient le caractère lugubre du lieu. Aujourd'hui les cimetières ne racontent rien.

C'est comme une deuxième peine, l'image de la dureté de là où l'on sera après. La main mise des pompes funèbres sur les marbriers n'est certainement pas pour rien dans cette triste réalité. Si l'on pouvait choisir par exemple des pierres qui s'effritent et ramènent de la poésie, les cimetières actuels ne seraient pas aussi froids. Ils sont aussi la marque de nombreuses années d'une certaine gestion des services municipaux attachés aux principes de l'alignement et du gravier gris ratissé d'où aucune herbe ne peut espérer avoir la chance de se développer. Comme on mesure aujourd'hui combien Le Nôtre a enfermé l'image du jardin à la Française dans des principes rigides où règne le thuya bien taillé, on mesure l'impact d'une gestion municipale trop rigoureuse des cimetières. Ce que l'on produit en s'inscrivant dans un tel schéma, c'est tout simplement la négation de l'après la mort.

Quel devenir imaginer pour ces espaces urbains particuliers ?

La question sur laquelle il me paraît intéressant de construire un raisonnement est de se demander comment partir de ces structures rigides et proposer des lieux où l'on aura envie d'entrer parce qu'on y trouve quelque chose que l'on ne trouve pas ailleurs dans la ville ?

Dans la perspective d'une telle évolution de ces lieux, l'idée à retenir n'est pas celle de les connecter à la ville, de les lier au quartier ou de les transformer en parc urbain habité par les morts où l'on pourrait faire du sport ou pic niquer. L'idée serait plutôt de partir de la particularité du lieu, de ses atouts et de ce qu'il évoque. Le cimetière est un lieu de récit, un lieu fort de l'imaginaire, sensible et riche en émotion, un espace fermé, une structure pour provoquer une rupture dans la ville ; un contraste. Les cimetières sont le lieu des morts, et renvoient au passage, à l'érosion du temps, à la transmission, à la mort, à la vie. C'est à partir de ces éléments qu'il serait intéressant de créer des lieux dans lesquels on puisse s'arrêter, se poser, se reposer ; des lieux qui offrent de la fraîcheur dans les moments de canicule, du noir dans la nuit urbaine très éclairée, de l'espace dans la ville dense.

On peut tout à fait apporter une unicité dans la réponse car le site fermé s'y prête. Une dramaturgie est possible. Une unicité qui se conjugue avec une liberté de tableaux de paysages et de combinaisons de parcours et de lumières.

Il ne s'agit pas de planter quelques arbres, mais bien de construire un paysage complet lié au ciel et à la terre, d'élaborer une mise en scène.

Dans les parcs cimetières danois, les arbres qui se nourrissent de la terre pour se développer vers le ciel font partie du récit, introduisent du romantisme.

Venir sentir les tilleuls, croiser un écureuil, chercher une émotion simple, déambuler, mais aussi lire, se concentrer sur un travail important grâce à la présence d'une borne wifi, contempler la nature qui se développe confortablement installé dans un fauteuil, se retrouver entre amis pour penser ensemble à un proche parti, méditer, se reposer, etc. sont autant de nouveaux usages que le cimetière de demain pourrait offrir.

Un traitement particulièrement différencié des différents espaces avec parfois des choses très composées ou thématiques, des lieux où l'on peut partager des moments avec des proches et des lieux où l'on peut s'isoler : de l'acupuncture pour lutter contre l'avidité des cimetières contemporains et proposer des récits.

N'est-ce pas un paradoxe que de vouloir plus ouvrir des lieux en s'appuyant sur leur caractère fermé ?

D'une manière générale à l'agence, lorsque l'on détecte un enfermement on ne va pas a priori le considérer négativement. On cherche plutôt à prendre cette caractéristique comme une qualité. Dans un monde où l'on peut en permanence être connecté à Internet, le paysage peut amener d'autres choses, peut-être plus humaines. C'est plutôt ainsi que je perçois la place des cimetières, comme un paysage dans la ville qui offre un contraste. Bien sûr, il faut se demander comment plus l'ouvrir, à quels endroits ? à quels moments ? comment on les traverse ? comment certains espaces restent moins accessibles et plus intimes que d'autres ? comment on introduit de la verticalité ? quels points de vue sur la ville on permet ?

Mais, c'est parce que l'on va l'ouvrir un peu plus, que le cimetière pourra dévoiler son attrait et s'offrir comme un nouveau paysage dans la ville.

Par ailleurs, si l'espace doit être traité comme un espace fermé, il n'en demeure pas moins qu'un travail sur sa porosité doit accompagner sa transformation. Les trottoirs étroits qui courent le long des hauts et interminables murs des cimetières renforcent le caractère actuel des cimetières. Des fenêtres, des vues, des ouvertures seraient les bienvenues. Le cimetière produit du paysage pour la ville, doit le montrer et inviter à sa contemplation.

La collectivité devrait-elle lancer un concours auprès d'artistes et de paysagistes pour renouveler l'image des cimetières et permettre une plus grande appropriation ?

En France, et contrairement aux pays anglo-saxons, les concours, les programmes, comme la commande publique en générale sont aujourd'hui très définis, très formatés. De fait, on produit plus de la résolution de système que de l'imaginaire.

Pour un tel projet, il faudrait vraiment une carte blanche sur le concept pour développer du sentiment, du récit, pour créer le lieu où peut s'écrire la flûte enchantée, pour trouver de la nourriture pour les jeunes générations plus poétique et riche en valeurs et en sens.

Un simple concours sur la notion de posture et d'attente qui pose la question du mobilier urbain, du type de bancs envisageables par exemple, pourrait permettre de lancer une première réflexion, d'entrer dans le sujet.

Le parc Sergent Blandan est en face du cimetière de la Guillotière : cette proximité a-t-elle été pensée dans le projet de réaménagement du parc ?

Nous n'avons pas réfléchi à cette proximité car ce n'était pas notre sujet, ni la commande. Nous avons seulement travaillé sur le parc, pas sur la rue. On sait que la rue sera reprise et évoluera en fonction de ce que vont produire les projets du tramway T4 et de la Part Dieu, et bien sûr celui du parc. Il est encore trop tôt pour intervenir sur la rue. Pour le moment, nous avons plutôt cherché à protéger le parc de la rue, de ses nuisances sonores en gardant de grandes parties du mur même si celui-ci n'est pas esthétique. La caserne était un lieu fermé, une enceinte interdite du fait du sujet de la défense. Nous avons préféré consacrer entièrement l'enveloppe financière donnée à la qualité des aménagements intérieurs. Cette option correspondait également aux attentes exprimées à l'occasion des réunions de concertation où l'ouverture du parc sur la rue n'était pas souhaitée. Ce sont les futurs passages des piétons qui vont générer les projets qui vont interroger la rue. L'aménagement du lieu va induire de nouvelles pratiques qu'il faudra réinterroger. Il y aura alors probablement une réflexion sur la continuité visuelle depuis la rue et sur de nouvelles liaisons entre le parc et la rue, le parc et le cimetière, le cimetière et la rue.

Le cimetière de demain : une architecture qui s' imagine et se dessine aussi en vertical

Outre les évolutions possibles en termes d'usages, d'ouverture, d'ambiance et de requalification notamment par le végétal, il n'en demeure pas moins que se pose la question de la saturation. Malgré une gestion rigoureuse des concessions (reprise des concessions à échéance ou abandonnées, diminution des durées de concession), la capacité d'accueil demeure une véritable préoccupation. Dans un tel contexte, la densification des cimetières par l'introduction de la verticalité ne représente t-elle pas une solution ?

Quelques exemples d'architecture en France et ailleurs permettent à la fois de souligner que des expériences n'ont pas toujours été heureuses, mais que l'introduction d'éléments verticaux s'affirme pourtant comme une sérieuse solution.

La cathédrale du silence du cimetière Saint Pierre à Marseille



Photo : <http://www.landrucimetieres.fr>

Le cimetière de Saint-Pierre, inauguré en 1856, est l'un des plus grands de France avec 60 ha. Il abrite de nombreuses tombes remarquables : tombeaux monumentaux, statues, décors sculptés, caryatides, anges, pleureuses et curiosités en tous genres. Parmi les monuments, le tombeau de la famille Lains (œuvre du sculpteur Buselli) est de loin le plus célèbre du cimetière. Le cimetière abrite également la chapelle Roux-Gauthier et un crématorium, construit par l'architecte Léonce Muller en s'inspirant des mosquées. Dans le cimetière Saint-Pierre reposent quelques tombes de célébrités comme celle du peintre Ziem, du peintre Adolphe Monticelli, du poète Emile Sicard... ou encore la tombe des parents de Fernandel ou des parents d'Edouard Balladur. Marcel Pagnol, repose dans le petit cimetière de la Treille, îlot de verdure au cœur de la ville.²⁹

Le cimetière abrite aussi la "Cathédrale du Silence". Cet édifice de huit étages en béton comprend 15 000 places (enfeus) et son architecture s'apparente aux immeubles HLM des années 1960 avec ses escaliers, ses paliers et ses balcons.

²⁹ Les cimetières – Site officiel de la Ville de Marseille <http://www.marseille.fr/>



L'imposant bâtiment s'insère difficilement dans ce cimetière où s'expriment avec une certaine grandiloquence latine des tombeaux comparable aux cimetières italiens.

Le cimetière d'Armea (Sanremo - Italie)



Le projet d'extension du cimetière d'Armea en Italie s'est achevé en 2003. Conçu dans une volonté de simplicité et de pureté que vient renforcer la couleur blanche omniprésente et les matériaux utilisés, principalement la pierre et le béton préfabriqué, le cimetière d'Armea est l'œuvre des architectes Aldo Amoretti et Marco Calvi. Il propose une conception originale qui induit une succession de temps et de lieux dans un passage progressif du personnel au collectif.



En effet dans un premier temps, le défunt est enterré traditionnellement pour une période de 40 ans dans l'espace d'inhumation du cimetière, les tombes semblent se distribuer autour de l'ossuaire comme des courbes de niveau souples qui suivent l'allure du sol. Puis, pour une deuxième période de quarante années, il est transféré dans une des petites niches individuelles de la tour ossuaire placés de façon à former une seule urne collective, et enfin, il rejoint pour l'éternité l'ossuaire collectif situé dans le cloître.



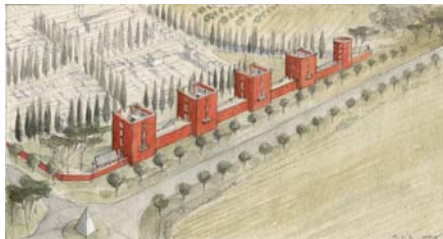
Photos: Aldo Amoretti

Le cloître est un espace clos et protégé ne contenant que les éléments essentiels; deux bancs de pierre et deux pierres tombales, une coupe longue et étroite dans le mur de marbre ouvre la vue sur la vallée.

La verdure a poussé au fil des années, le cimetière a été envahi par les couleurs des fleurs déposées sur les tombes des défunts, en prenant l'aspect d'un lieu vivant, qui continue à respirer et à modifier son image. Le Cimetière d'Armea a remporté l'Emerging Architecture Award AR+D 2003, le prix sponsorisé par Buro Happold et Wilkhahn.

Le cimetière de Polesella (Italie)

La Commune de Polesella a organisé un concours en 2010 pour la requalification de son cimetière auquel ont répondu différents cabinets d'architecture dont celui de Can Onaner & Georgi Stanichev. Can Onaner est architecte et docteur en Histoire de l'architecture. Il enseigne la théorie et le projet à l'ENSAP-Malaquais. Le projet propose également des éléments verticaux et ces derniers sont pensés dans une interaction avec l'environnement sous la forme d'un linéaire sur rue constituant ainsi une forme de rempart protégeant le lieu tout en affirmant sa présence. A l'intérieur, les circulations sont restructurées et marquées par des arbres d'alignement.³⁰



Vue aérienne du rempart cimetière depuis l'extérieur



Vue aérienne du rempart cimetière abritant des columbariums (urnes) et de la restructuration des allées depuis le cimetière existant



Vue depuis l'enceinte du cimetière



Passage dans une tour colombarium

³⁰ www.architectes.org

Pour le même concours, le studio Galeazzi a présenté un autre traitement de la verticalité en proposant des circulations à plusieurs niveaux.³¹



The IPrayer Tower : une necropolis verticale à Mexico



Ils ont osé proposer une tour de 111 mètres de hauteur (Tour Oxygène - Lyon : 115 mètres) !
Ils, ce sont les architectes français de l'agence smoothcore architectes récompensés par un prix spécial du jury pour son projet d'architecture augmentée à Mexico dans le cadre du concours Rio Tower 2010.

³¹ <http://europaconcorsi.com/> Concorso Riqualificazione Cimitero di Polesella (RO)

Le concept du projet a été de partir de la réflexion sur la disparition et ses persistances en développant l'utilisation des distances réelles et des distances virtuelles.

A la croisée de ces deux distances, les familles peuvent venir se recueillir au bord du lac à une borne interactive



Chaque tombe allume un des 4000 pixels de la façade dont les couleurs orangées évoluent telles la flamme d'un cierge . Tous les défunts forment une communauté flamboyante où chacun participe à constituer une façade vivante dans le temps.



La vision des chapelles ascensionnelles qui acheminent les défunts et leurs familles vers le caveau familial ou la tombe individuelle aux vitraux orangés circulant très lentement le long de la façade dans leur structure tridimensionnelle est une architecture de la transsubstantiation : le passage de l'état réel à l'état virtuel.

Éléments de conclusion....

Après ce tour d'horizon sur les évolutions sociétales liées aux obsèques et leurs conséquences sur l'organisation des cimetières, il apparaît clairement que cette thématique mérite d'être davantage prise en considération par les collectivités. D'autant que si cette dernière peut apparaître peu attrayante au premier abord, elle se révèle passionnante et offre un riche potentiel de réflexions qui touchent des questions essentielles : la relation à la mort dans la société actuelle et notre propre relation à la mort, l'attention portée aux défunts et l'émergence de nouvelles formes rituelles qui en découlent, l'organisation des lieux funéraires et leur place dans la ville, etc.

L'approche de ces vastes questions par la collectivité pourrait toutefois s'envisager simplement, à travers des actions concrètes qui pourraient générer une certaine sensibilisation et l'amorce d'une réflexion partagée sur le devenir de ces objets urbains en mutation.

Certes, le cimetière est le lieu de repos des morts et il est fondamental de respecter cette immuable vocation et de garantir la tranquillité et la sécurité des lieux ; les actes de profanation sont intolérables et non tolérés. Toutefois, comme le suggère le paysagiste Bertrand Vignal, il serait intéressant de faire de la caractéristique particulièrement intime du lieu un atout pour que cet espace dédié au repos des morts soit également dédié au repos des vivants. A l'inverse d'un parc public qui privilégie la fréquentation, le jeu et le loisir, l'espace cimetière pourrait être confirmé comme un espace de poésie, de calme, de méditation, de délassement ; un lieu où la vie et le temps prennent du sens à travers notamment la présence du végétal et le rapport aux saisons ; un lieu qui s'offre à la ville comme une pause, un abri, une respiration.

D'ores et déjà, la création de jardins du souvenir de belle esthétique, la mise en place de traitement d'entretien respectueux de l'environnement, la mise en valeur d'éléments du patrimoine, ou encore la multiplication des visites, voire même l'organisation d'événements à l'exemple des manifestations organisées à l'occasion du bicentenaire du cimetière de Loyasse, témoignent de l'amorce d'une prise de conscience de l'intérêt des lieux et du potentiel qu'ils représentent.

Différentes actions simples, dont l'impact sur la perception des lieux et sur leur intégration dans le tissu urbain serait immédiat, pourraient s'envisager. Par exemple, le développement de la végétalisation des cimetières pour créer différentes ambiances, renforcer leur rôle écologique et répondre aux exigences des citoyens de bénéficier de plus de nature en ville. Ou dans un esprit d'innovation, la proposition, au travers d'un cahier des charges, de nouveaux produits d'art funéraire, issus de collaborations entre des professionnels et des écoles d'art et de design, pour permettre une plus grande personnalisation des tombes, cavernes ou cases de columbarium.

De même, penser une meilleure insertion des cimetières dans le tissu urbain pour que ceux ci constituent moins d'enclaves ou de ruptures et, au contraire, offrent des vues, des transparences, des perspectives et des traversées pour faciliter la circulation de proximité, pourrait être un objectif qui se décline dans les différents outils de planification urbaine et notamment dans le PLUH - Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat.

Si ces actions concrètes permettraient de mieux intégrer les cimetières dans la ville et de les ouvrir davantage aux vivants, elles n'apportent pas de réponse aux questions complexes qui s'imposent aux responsables politiques et qui concernent notamment la gestion des cimetières et des complexes funéraires (compétence communale ou communautaire ? Régie directe ou délégation de service public et à quelle échelle ?), mais aussi l'anticipation des besoins, ou encore la tension entre le laïc et le religieux. Cependant, commencer par des choses simples et concrètes permet de mettre en mouvement les pratiques et les regards.